

E Q U I P E D E R E C H E R C H E

S U R L A

T U R Q U I E

(E . R . T .)

Centre d'Etudes et de Recherches
Internationales,
Fondation Nationale des Sciences
Politiques,

4 rue de Chevreuse, 75 006 PARIS

L'EQUIPE DE RECHERCHE SUR LA TURQUIE

Fondée en octobre 1983 sous l'égide du Centre d'Etudes et de Recherches Internationales (C.E.R.I.) de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, l'Equipe de Recherche sur la Turquie (E.R.T.) comprend plusieurs chercheurs de disciplines diverses que réunissent un intérêt commun pour l'étude de la Turquie d'aujourd'hui et la volonté de fournir au public français des analyses scientifiques et des informations sur ce pays.

Quiconque en effet s'intéresse de près ou de loin à l'évolution de la Turquie contemporaine a pu constater l'insuffisance des travaux qui lui sont consacrés en langue française (1). Cette méconnaissance est d'autant plus regrettable qu'elle concerne un pays important : sa position géopolitique à la charnière du monde soviétique, de l'Europe balkanique et méditerranéenne et du Moyen-Orient, sa situation intermédiaire entre l'Europe industrialisée et le Tiers-Monde, son passé de puissance hégémonique, tout cela met en évidence la nécessité d'approfondir et d'élargir les recherches sur la Turquie actuelle. Il s'agit aussi d'un pays en pleine mutation dont le poids démographique, économique et politique est appelé à se faire sentir davantage à l'horizon de l'an 2 000.

On a trop souvent tendance, nous semble-t-il, à considérer la Turquie comme un pays à part, isolé, inclassable. Sans perdre de vue sa spécificité, nous nous proposons de l'apprehender dans son environnement culturel et géographique, et dans une perspective comparatiste.

Dans le cadre de ses activités, l'E.R.T. envisage d'organiser des rencontres scientifiques régulières. Elle fait paraître deux fois par an un Bulletin comportant des études de fond et des informations. Des numéros ouverts à l'analyse des réalités de la Turquie dans leur diversité alterneront avec des numéros spéciaux consacrés à l'étude d'un grand problème. Tel est le cas de ce premier Bulletin qui a pour thème la question chypriote.

E.R.T.

(1) Dans un bilan récent des études turques en France, Robert Mantran souligne le caractère lacunaire des travaux concernant la Turquie contemporaine, "en toutes disciplines, précise-t-il, : science politique, économie, sciences sociales, démographie, relations internationales" ("Les études turques en France", Travaux et Recherches en Turquie, 1982, p. 21)

LE PROBLEME CHYPRIOTE

Sommaire

S. Vaner	Chypre : petite île et grandes puissances	1
S. Galip	La communauté turque de Chypre : de la préservation d'une identité culturelle à la conquête d'une identité politique	18
J. Catsiapis	La proclamation d'indépendance de la "République turque du Nord de Chypre" et le droit international	26
F. Georgeon	La proclamation d'indépendance de la République turque du Nord de Chypre et la presse de Turquie	36

Documents

"Ecevit raconte"	56
Chronologie	61
Bibliographie	66

C H Y P R E

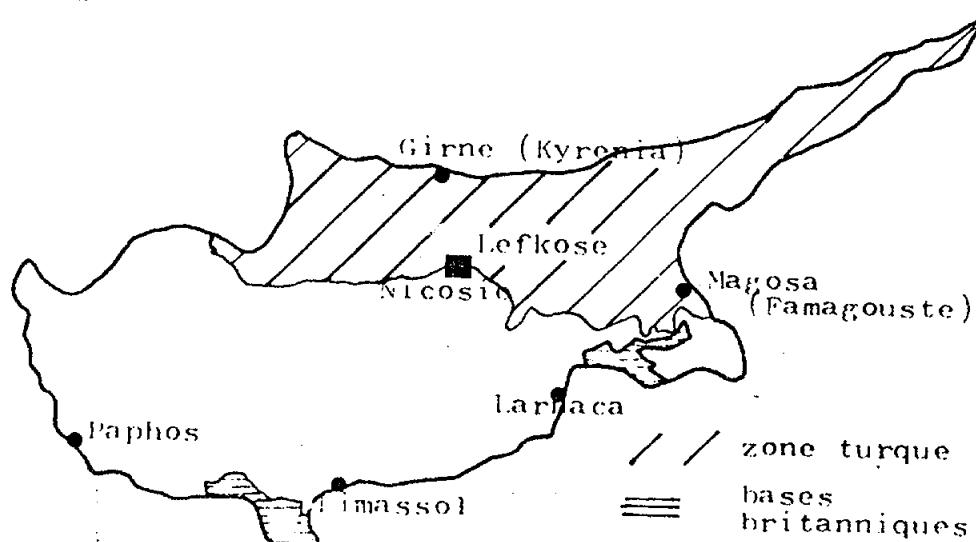
Quelques dates

- 1571.- l'île de Chypre devient une province ottomane
1878.- Occupation britannique; l'île sera annexée en 1914 par la Grande-Bretagne, annexion reconnue par la Turquie au traité de Lausanne en 1923.
1955.- Début de la guérilla déclenchée par l'EOKA contre l'occupant britannique.
1959.- Accords de Zurich et de Londres établissant l'indépendance de Chypre.
1960.- Proclamation de l'indépendance de la République de Chypre.
1963-64.- Violents affrontements entre les deux communautés.
1974.- À la suite du coup d'Etat du 15 juillet et des deux interventions de l'armée turque, l'île est partagée de fait en deux zones.

Quelques chiffres

Superficie : 9.250 Km ²	zone turque : 37% du territoire
	zone grecque : 63% dont 3% constitué par les bases britanniques.
Population : 660.000 habitants	
	78% Grecs
	18% Turcs
	2% Arméniens
PIB (par habitants)	zone grecque : 3 330 \$
	zone turque : 1 300 \$

0 15 30
kms



Chypre : petite île et Grandes Puissances

"Les grands Etats sont des faucons,
les petits des 'mezzés' qui les
nourrissent"
(Pavlos Liasides, écrivain chypriote).

L'imbroglio chypriote a certes de multiples origines qu'on ne saurait sous-estimer, même s'il est abusif de reconnaître à l'une d'entre elles une place primordiale : le contentieux turco-grec dont Chypre est l'une des multiples facettes ; les enjeux politiques internes de la Turquie, de la Grèce et de Chypre ; l'importance stratégique pour la Turquie de l'île située sur sa principale ligne de défense méridionale et dont l'hellénisation équivaudrait quasiment à son encerclement par la mer ; l'affrontement social, culturel et ethnique - encouragé autrefois par l'administration britannique - dans l'île même de deux communautés d'origine et de religion différentes, facteur qui découle en grande partie des trois premiers. Mais le problème chypriote relève également d'un autre facteur et non des moindres, insuffisamment souligné, qu'est l'antagonisme des grandes puissances dans cette région du monde.

Carrefour de l'Europe, de l'Afrique et de l'Asie, creuset des différences et des intérêts historiques, culturels, politiques, nationaux, religieux et idéologiques, la Méditerranée orientale présente aujourd'hui une image caractérisée par une situation éminemment conflictuelle. Comme le souligne Calchi Novati (1), c'est dans cette région qui a une position à la fois centrale et "excentrique", que l'action et les effets négatifs de la politique de rivalité et de confrontation des blocs sont des plus manifestes, de même que les dangers permanents que cette politique comporte pour la sécurité, l'indépendance et le développement des pays du bassin.

(1) "Pour une politique de stabilité dans la Méditerranée", Revue de politique internationale, (Belgrade), n°712, 1979, p. 17.

Une île prisonnière de la géopolitique ?

On ne risquerait pas d'apparaître comme un attardé en matière de stratégie si l'on soutient que, située à proximité du canal de Suez et du Golfe, zones brûlantes du globe, et plate-forme essentielle sur les arrières du conflit du Proche-Orient, l'île d'Aphrodite n'a pas complètement perdu de son importance géo-stratégique au temps du feu nucléaire et des fusées intercontinentales. Elle offre, en outre, d'excellents avantages géographiques en cas de conflit armé limité et de courte durée dans ce lieu privilégié où se déroule, depuis la fin de la seconde guerre mondiale le catch as catch can des deux superpuissances. Aussi Chypre a-t-elle été, depuis longtemps, l'objet de leur convoitise.

Les objectifs de la première de ces puissances, en l'espèce, des Etats-Unis en Méditerranée orientale, peuvent être résumés comme suit : y maintenir sa supériorité navale par rapport à l'Union soviétique ; renforcer l'OTAN militairement et politiquement ; soutenir la Yougoslavie dans sa volonté d'indépendance vis-à-vis de l'URSS ; protéger Israël en tant qu'avant-poste occidental au Moyen-Orient et enfin contenir et affaiblir la présence soviétique dans les pays - notamment arabes - de la région (1).

Dès 1957, il devenait manifeste que la stratégie américaine entendait bien assurer l'intégration de Chypre dans le système occidental de défense. En effet, en mai de cette année, J.F. Dulles, dans sa stratégie de la création d'une "ceinture ininterrompue" allant de la Grèce au Pakistan, avait préparé un plan pour Chypre l'intégrant dans l'OTAN. Un émissaire dépêché à Athènes et à Ankara, avait demandé à la Grèce et à la Turquie de renoncer à leurs revendications dans l'île dans l'intérêt de l'alliance (2).

A côté de cette volonté d'intégration de l'île dans le giron occidental, n'est pas interdit de penser au regard de la politique de clientèle que les Etats-Unis mènent dans cette partie du monde, que Washington ait quelque peu "entretenu", à un niveau tolérable, la tension locale entre la Grèce et la Turquie, deux Etats clients qu'elle tient sous sa dépendance, afin de mieux écouter ses ventes d'armes. Tout au moins, une telle tension, même si elle n'a pas été créée artificiellement par Washington, ne fut pas sans servir

(1) Voir John C. Campbell, "The Mediterranean crisis", Foreign Affairs, 53, juillet 1975, pp. 605-624.

(2) Michael A. Attalides, Cyprus, Nationalism and International Politics, Edinburg, Q Press, 1979, p. 11.

ses intérêts économiques. En revanche, elle a pesé lourdement, par le biais d'un armement excessif, dans les budgets respectifs de la Turquie et de la Grèce et a contribué à désorganiser leurs économies.

Les errements de la politique américaine

En fait, la politique chypriote des Etats-Unis ne fut pas tout-à-fait unilinéaire et exempte de quelques fluctuations, hésitations et tergiversations. On peut y distinguer quatre phases successives (1). La première, entre 1963 et 1967 fut guidée par la conviction - et concrétisée par un certain nombre d'initiatives diplomatiques avortées - que la meilleure solution à Chypre, en fonction des intérêts occidentaux en Méditerranée orientale, serait soit le rattachement de l'île à la Grèce avec la cession à la Turquie d'importantes bases militaires, soit carrément une partition.

Avec la crise de novembre-décembre 1967, les Etats-Unis réalisaient que l'irruption de la violence entre les deux communautés à Chypre pouvait déboucher sur une tension dangereuse entre les deux puissances garantes, en l'occurrence la Turquie et la Grèce, et tout en continuant à voir en Mgr. Makarios une personnalité "peu fiable" et "difficile", s'efforçaient compte tenu du soutien international dont il bénéficiait, de s'habituer à "cohabiter avec lui" et préféraient conserver le statu quo.

A partir de 1971, encouragés sans doute par la présence en Grèce et en Turquie de régimes militaires peu sensibles aux réactions de leurs opinions publiques et par conséquent plus facilement maniables, les Américains semblaient revenir à leurs propositions antérieures de partition, en offrant leurs bons offices pour des rencontres au plus haut niveau des deux gouvernements, tout en s'efforçant d'éviter de paraître trop ouvertement comme les promoteurs de cette solution.

Après les changements de dirigeants intervenus dans la junte grecque en novembre 1973 et surtout à partir des premiers mois de 1974, le décalage entre la façade et la réalité de la politique américaine s'accentua gravement ouvrant en quelque sorte la voie à la crise de l'été 1974. Washington soutint

(1) Nous suivons ici Van Coufoudakis, "United States Foreign Policy and the Cyprus Question : a Case Study in Cold War Diplomacy", in T.A. Couloumbis et S.M. Hicks (eds.), US Foreign Policy toward Greece and Cyprus : the Clash of Principle and Pragmatism, Washington, The Center for Mediterranean Studies, 1975.

publiquement le dialogue intercommunautaire mais ne fit rien pour dissuader, quand il n'encouragea pas en sous main, les colonels grecs dans leur entreprise d'éliminer Mgr. Makarios.

Hormis les moments de crise aiguë susceptibles de provoquer la pire des éventualités pour Washington, à savoir une confrontation entre les deux pays constituant le "verrou oriental" de l'alliance atlantique, la partition ou une sorte de "condominium" des Etats grec et turc sur Chypre fut ostensiblement ou implicitement selon la conjoncture, une constante de la politique chypriote des Etats-Unis, elle demeura la "solution idéale" à leurs yeux.

Deux indices militent particulièrement en faveur de cette hypothèse. Le premier fut le "plan Acheson" présenté en 1964. En effet, six mois après le rebondissement de la crise de décembre 1963, les Etats-Unis intervenaient dans le conflit en formulant le plan de la "double Enosis" connu sous le nom de son auteur, Dean Acheson. Le second est l'attitude américaine au moment de la conclusion d'un understanding entre les gouvernements turc et grec en 1971 à Lisbonne et en mai 1973 à Vienne, understanding dû en grande partie à la médiation de l'OTAN (1). C'est notamment à la suite des rencontres de Vienne que le gouvernement grec aurait pris la décision de remplacer le président Makarios par quelqu'un de plus "docile". Cette décision communiquée à l'administration américaine aurait reçu l'"approbation" de celle-ci qui déconseilla toutefois aux colonels grecs toute solution pouvant ouvrir la voie à une confrontation de ses deux alliés en mer Egée.

"Ce n'est qu'à chaud qu'on peut évaluer correctement le rapport des forces nationales et internationales" disait Kissinger. Une interprétation largement partagée sur le coup d'Etat du 15 juillet 1974 qui a provoqué l'intervention de la Turquie dans l'île, attribue à cette "diplomatie à chaud" de Kissinger et à sa "Realpolitik" une grande part de responsabilité. Sans aller jusqu'à leur imputer le coup de force - jusqu'à preuve du contraire - il semble en effet, certain aujourd'hui que l'effacement de Mgr. Makarios de cette île en laquelle ils voyaient une sorte de "Cuba méditerranéen" aura été sans aucun doute conforme au plan des Américains.

Tout en déclarant que son but ultime était l'Enosis, Mgr. Makarios, le "maître de l'ambiguité" selon le mot d'un journaliste américain, le

(1) Voir Polyvios G. Polyviou, Cyprus, Conflict and Negotiation, 1960-1980, Londres, Duckworth, 1980, pp. 129-130. L'auteur de cet ouvrage qui est un diplomate chypriote, s'appuie sur des documents confidentiels grecs.

différait sans cesse (en raison de l'hostilité des Turcs d'une part et de l'attitude pro-américaine des gouvernements grecs successifs de l'autre) et entretenait en même temps des rapports suivis avec les pays non-alignés et socialistes, ce qui ne manquait évidemment pas d'inquiéter Washington.

Toutefois les "clients" des grandes puissances ont leur relative autonomie et leur mimétisme : Ecevit, le premier ministre turc, appliquera non sans succès, en bon disciple de Kissinger, qu'il connut autrefois à Harvard, la "diplomatie à chaud" à Chypre, petit détail ayant peut-être échappé aux plans des stratéges du Département d'Etat et du Pentagone. Il le fera d'autant plus librement que le traité du 16 août 1960 reconnaît à la Turquie le droit d'intervenir même unilatéralement, pour rétablir le statu quo, de même qu'à la Grèce et à la Grande-Bretagne, les deux autres puissances garantes, qui furent toujours militairement présentes dans l'île, la deuxième plus que la première, par le biais notamment de ses bases. La question de la présence américaine dans ces bases fut d'ailleurs constamment débattue et tenue à l'ordre du jour.

De solides bases britanniques

Ayant exercé pendant près d'un siècle sa tutelle sur Chypre qui reste membre du Commonwealth, la Grande-Bretagne se reconnaît quelque intérêt dans la question chypriote. Elle possède, avant tout, deux "bases souveraines" (Sovereign Base Areas, SBAS), en vertu d'accords déterminés et sur lesquelles le gouvernement de Nicosie n'a pas de pouvoir de contrôle ce qui ne manque pas d'irriter les chypriotes soucieux du "non-alignement" de leur pays. Ces bases - navale (Dhekelia, entre Famagouste et Larnaca) et aérienne (Akrotiri, dans le sud de l'île) - parmi les plus importantes que possède la Grande-Bretagne outre-mer, sont d'une grande valeur stratégique pour elle, comme pour ses alliés de l'OTAN. Les Britanniques s'en servirent à deux reprises pour leurs opérations extérieures dans la région : en 1956 au moment de l'expédition de Suez, et en 1958 lorsqu'ils voulurent soutenir le roi Hussein de Jordanie.

Quatre mille soldats britanniques (dont 1000 en tant que personnel du Royal Air Force) stationnent dans ces bases (1) dont le poids stratégique

(1) Financial Times, 21 mai 1981.

s'est considérablement accru après les changements intervenus au Moyen-Orient, notamment après la "perte" des bases en Iran. Les deux bases couvrent une superficie de 99 kilomètres carrés, soit 2,9 % de la superficie totale de l'île.

La station d'écoutes qui se trouve à Episkopi au nord d'Akrotiri capte les messages diplomatiques et militaires échangés au Moyen-Orient et travaille en contact étroit avec le grand centre d'écoutes de Cheltenham, à l'ouest de Londres qui surveille notamment les communications du bloc soviétique (1). En outre, les Britanniques disposent d'une station de radar au cœur de l'île (Mont Troodos) "probablement la meilleure du monde" (2) ainsi que de diverses autres facilités, dont un hélidrome situé actuellement dans la "zone frontière".

Les Soviétiques avaient allégué en 1977 que non seulement les informations de la station de radar Troodos étaient communiquées aux Américains dans le cadre de l'OTAN mais aussi que la base d'Akrotiri abritait, en sus des appareils britanniques, deux avions-espions "U-2", opérant au dessus de la Méditerranée. Leur entretien et le traitement des informations recueillies étaient assurés, toujours selon les Soviétiques, par cent soixante-dix techniciens américains.

Des démentis avaient été opposés, du côté britannique et du côté chypriote aux allégations relatives à une présence américaine sur ces bases de même que pour couper court aux rumeurs selon lesquelles des armes nucléaires étaient entreposées dans la base d'Akrotiri (rumeur tenant sans doute au fait que des bombardiers Vulcan stationnés sur cette base peuvent être équipés d'ogives nucléaires) (3).

"Il est quasiment évident" écrira un observateur britannique trois années plus tard que la CIA a pris la responsabilité financière d'une base clandestine, au moment où les "U-2" étaient stationnés à Akrotiri afin de surveiller l'application du cessez-le-feu au Proche-

(1) Cette station a fait récemment parler d'elle lorsque sept soldats britanniques affectés à cette base ont été rapatriés en Grande-Bretagne et inculpés d'atteinte au secret militaire. Six d'entre eux sont de plus accusés d'avoir communiqué des informations à une puissance étrangère non précisée (Le Monde, 15-16 avril 1984).

(2) D. Fairhall dans The Guardian, 29 mai 1974.

(3) M. Barang, "Chypre s'enfonce dans la partition de fait", Le Monde diplomatique, juin 1977.

Orient" (1). Ces informations se trouvèrent en fait confirmées après la chute d'un "U-2" près de la tour de contrôle de la même base, causant la mort du pilote américain, d'un britannique et de cinq chypriotes.

En dépit des concordances évidentes entre les intérêts britanniques et américains dans l'île, il convient toutefois de souligner que contrairement à Washington, Londres s'accorderait mal de la solution telle que la partition ou le rattachement de l'île à la Grèce, ce qui rendrait difficile l'utilisation de ces bases.

En admettant même l'hypothèse selon laquelle il n'y a pas eu de présence américaine permanente dans l'île, ce qui est difficile à concevoir, on ne peut exclure celle-ci dans l'avenir si elle était rendue nécessaire par les événements. La preuve en a été fournie d'ailleurs récemment par le Liban, lorsque les Américains se sont servis de l'aéroport civil de Larnaca afin de ravitailler les troupes de forces de paix au Liban (2).

Des rumeurs ont circulé, ces dernières années, à Ankara et dans la partie nord de Chypre, selon lesquelles les Turcs consentiraient certaines facilités aux Américains dans la péninsule Karpaso, notamment en autorisant l'installation d'une base (3) en contrepartie d'un éventuel soutien de Washington à leurs thèses dans les instances internationales. Chypre, comme la Turquie de l'Est, est considérée par l'administration Reagan comme un des éléments essentiels de sa stratégie au Moyen-Orient. Certes, la Turquie s'est efforcée, jusqu'à présent de résister aux pressions américaines visant à l'engager d'une façon décisive dans la défense des intérêts occidentaux au Moyen-Orient, notamment par le biais des facilités à consentir au Rapid Deployment Force. Cependant il est permis de s'interroger sur la capacité de résistance de la Turquie - par conséquent de la "République turque du nord de Chypre" qui reste tributaire d'Ankara - qui peut difficilement refuser sa "contribution" en cas surtout de crise ouverte. Tous ces développements sont suivis d'un œil inquiet mais attentif par Moscou.

(1) C. Price, "The political battle over Britain's Cyprus bases", The Guardian, 11 février 1980.

(2) International Herald Tribune, 21 novembre 1983.

(3) Voir également Sunday Times, 24 mai 1981.

Attitude modérée de l'URSS

Poser des jalons en Méditerranée est capital pour l'URSS tant sur le plan économique que stratégique. Sur le plan économique, l'accroissement du nombre des navires de la marine marchande soviétique est une des données des vingt dernières années. Sur le plan stratégique, les progrès maritimes de la flotte soviétique sont également considérables. Même s'il est abusif de conclure que l'on se trouve face à un "nouvel empire", une chose est certaine : désormais il y aura une présence militaire permanente de l'Union soviétique dans le bassin méditerranéen. Les experts ont même conclu à l'autonomie de la flotte soviétique en Méditerranée, par rapport à la Mer Noire, du fait de l'utilisation des mouillages forains et de l'assistance d'un train d'escadre et de ravitaillement.

Pour ce qui est de l'affaire chypriote, le Kremlin a toujours manifesté un grand intérêt pour ce conflit qui concerne une région "proche de ses frontières". Les Soviétiques firent toutefois toujours preuve d'une attitude prudente sur le plan diplomatique, sur la question chypriote. Cette attitude coïncide avec le rapprochement turco-soviétique qui s'opéra à partir de 1963.

La crise de Chypre de décembre 1963 joua d'ailleurs un rôle décisif à cet égard. La lettre du président Johnson qui faisait savoir à I. Inönü, alors premier ministre, que les armes de l'OTAN livrées par Washington ne pouvaient être utilisées sans son accord, notamment dans le cas où le conflit risquait d'opposer deux membres de l'Alliance atlantique, provoqua une vague d'anti-américanisme sans précédent en Turquie et, corolairement, un rapprochement avec l'URSS. Le gouvernement du Parti de la justice de Demirel, qui resta seul au pouvoir entre 1965 et 1971, en dépit de son anti-communisme militant qui faisait que personne ne pouvait le soupçonner de pro-soviétisme, œuvra dans le sens de la coopération avec Moscou, politique qui sera poursuivie tout au long des années 70.

Les dirigeants turcs avaient au moins quatre bonnes raisons pour infléchir la politique de leur pays en ce sens : le problème chypriote estimaients-ils, ne pouvait trouver de solution satisfaisante pour Ankara dans le cadre étroit de l'OTAN ; le rapprochement avec l'URSS priverait Mgr. Makarios d'un puissant allié potentiel ; la Turquie, en revanche, gagnerait aux Nations Unies des soutiens non seulement parmi les Etats

communistes mais aussi dans les rangs des pays non-alignés ; elle obtiendrait enfin, une aide économique soviétique susceptible de pallier l'insuffisance de celle des Etats-Unis. Même si ces calculs ne s'avérèrent par la suite, exacts que partiellement, la Turquie n'ayant toujours pas trouvé beaucoup de partisans parmi les pays non-alignés, cette nouvelle phase dans les rapports turco-soviétiques a amené Moscou, entre autres raisons sur lesquelles nous allons revenir, à assouplir son attitude à l'égard du conflit chypriote. Moscou reconnaissait désormais l'existence dans l'île de "deux communautés nationales" ce qui revenait pratiquement à rejeter l'Enosis qu'il ne souhaitait d'ailleurs pas. Un problème allait se poser cependant entre Ankara et Moscou par suite de la livraison d'armes par la Tchécoslovaquie à Mgr. Makarios avec l'approbation de l'URSS (1).

La diplomatie soviétique qui a préféré ignorer les autres raisons de la crise chypriote a toujours vu dans ce conflit les agissements de l'OTAN. Le correspondant de l'agence TASS à Chypre écrivait en 1972, dans une revue publiée à Moscou (2) : "La politique de l'OTAN vis-à-vis de Chypre reste inchangée : mettre en place un gouvernement fantoche pour une étape transitoire vers la liquidation de l'indépendance étatique de la République de Chypre, puis réaliser la "double Enosis", c'est-à-dire partager l'île entre la Grèce et la Turquie et transformer le territoire de Chypre en base de l'OTAN, en une tête de pont contre les pays arabes".

A la suite des événements de juillet 1974, le gouvernement soviétique avait condamné le putsch des militaires grecs, plaidé pour le retour au statu quo ante et dénoncé globalement toutes les "ingérences de l'OTAN" dans l'île. L'URSS admettait toutefois, sans enthousiasme il est vrai, que les négociations devaient être conduites entre le Royaume-Uni, la Grèce et la Turquie, c'est-à-dire entre les trois puissances garantes du statut de 1960. Elle a voté, le 20 juillet 1974, la résolution 353 du Conseil de sécurité - confirmée par toutes les résolutions ultérieures - qui se prononçait en ce sens. Au demeurant, la décision prise par Moscou d'envoyer à Genève fin juillet 1974, un observateur chargé de suivre les conversations, témoignait du désir de la diplomatie soviétique de manifester sa présence en marge de la conférence, mais elle avalisait aussi cette dernière.

(1) Pour plus de développements sur ce sujet, nous nous permettons de renvoyer à notre article : "Le rapprochement turco-soviétique et l'affaire chypriote", Revue française d'études politiques méditerranéennes, juin-juillet 1976, pp. 63-74.

(2) Temps Nouveaux, février 1972, pp. 10-11.

A la suite de l'échec de la seconde phase de la conférence de Genève et de la nouvelle intervention militaire, le 14 août 1974, de la Turquie, le gouvernement de Moscou n'avait fait aucune déclaration, tandis que la presse publiait quelques articles attaquant l'OTAN "tous azimuts" pour ses tentatives d'intervention à Chypre, mais se gardant bien de condamner la Turquie. On a vu même ce pays s'abstenir lors de l'adoption - sur l'initiative de la France - au Conseil de sécurité, le 16 août 1974, de la résolution "désapprouvant formellement les actions militaires unilatérales entreprises contre la République de Chypre" (sans désigner nommément la Turquie) et incitant à se retirer sans délai du "territoire de la République de Chypre tous les militaires étrangers qui s'y trouvent autrement qu'en vertu des accords internationaux".

Proposition soviétique de conférence élargie

L'initiative la plus importante de l'URSS fut sa proposition formulée le 22 août 1974, de réunir une conférence internationale sur le problème chypriote, ayant pour "noyau" les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et les puissances intéressées, mais pouvant être élargie à certains pays non-alignés.

La proposition soviétique de conférence élargie ne pouvait pas ne pas trouver d'échos favorables à Athènes et à Nicosie partisans tous les deux (à partir de 1974) de l'internationalisation du conflit chypriote. Aussi l'acceptèrent-ils. Mais elle les embarrassait aussi quelque peu, soucieux qu'ils étaient de ne pas paraître à la remorque des initiatives soviétiques s'aliénant ainsi le soutien du monde occidental. De son côté, Ankara rejettait officiellement cette proposition, estimant qu'il n'était pas souhaitable de porter l'affaire chypriote devant un grand nombre de pays. Pour le gouvernement turc, une conférence élargie risquait de "prolonger indéfiniment les conversations".

En fait, les intérêts de l'URSS n'étaient pas vraiment servis par l'intervention turque : celle-ci risquait fort d'accroître les chances d'un partage de l'île et de rendre encore plus problématique la restauration du régime neutraliste que souhaite toujours, en principe, le Kremlin. Pourquoi alors l'URSS ménage-t-elle la Turquie en refusant de

promouvoir des mesures de sanction à son égard ? Cette attitude soviétique crée d'autant plus d'amertume à Athènes que les Grecs n'ont pas le sentiment d'avoir été payés de retour après leur retrait de l'aile militaire de l'OTAN décidé en 1974 par le gouvernement Caramanlis - qu'ils ont réintégrée plus tard - ou plus récemment après la campagne menée contre l'installation des euromissiles américains, le soutien accordé aux mouvements pacifistes, les efforts déployés en faveur de la dénucléarisation des Balkans, leur refus de prendre des mesures de sanctions contre la Pologne et de condamner l'Union soviétique dans l'affaire du Boeing sud-Coréen.

Deux raisons semblent avoir joué un rôle important dans cette attitude de Moscou. Son mutisme relatif s'explique avant tout par le démantèlement fut-il provisoire et incomplet du flanc sud-est de l'OTAN et par la vague d'anti-américanisme qui submergeait alors - qui garde toujours sa virulence - une Grèce ulcérée d'avoir été trahie par ses alliés naturels, ces deux facteurs compensant l'amertume causée en Union soviétique par la défaite de Mgr. Makarios. Il s'agissait pour Moscou de briser le maillon le plus solide de l'alliance atlantique dans cette région du monde. En effet, l'URSS peut se satisfaire du statu quo et ne pas avoir trop tendance à faciliter un arrangement qui détendrait les rapports entre deux alliés des Etats-Unis.

La deuxième raison est que la Turquie semble peser plus lourd que la Grèce dans la balance, même si les Soviétiques se sont efforcés de tenir celle-ci à égalité entre les deux pays, maintenant à cet égard une attitude marquée d'ambiguité. Sur la question de Chypre, Moscou s'est trouvé en effet soutenir les deux thèses : les "négociations intercommunautaires" (thèse plus proche de celle des Turcs) et de la conférence internationale sous l'égide de l'ONU (thèse qui trouve appui auprès des Grecs). Tout récemment encore, ce double point de vue était soutenu par un responsable soviétique qui affirmait n'y voir "aucune contradiction" (1). Il est évident que cette attitude est dictée par le souci de ne contrarier aucune des deux parties bien qu'elle entretienne une ambiguïté susceptible d'inquiéter chacune d'elles. Cela dit, les Soviétiques estiment qu'il n'est pas dans leur intérêt d'adopter une attitude ostensiblement favorable aux Chypriotes grecs ni à la Grèce, la Turquie étant stratégiquement plus importante que cette dernière. Cette attitude se reflète aussi, dans une

(1) Au journaliste turc M.A. Birand, voir Milliyet, 19 février 1984.

certaine mesure, dans la question de la délimitation des eaux territoriales en mer Egée, autre pomme de discorde entre Athènes et Ankara et qui se répercute inéluctablement sur l'affaire chypriote. Quoique plus proches sur le plan juridique, de celles de la Grèce que de celles de la Turquie, les thèses soviétiques ne vont pas forcément dans le sens de la proposition d'Athènes tendant à rétablir la règle des douze milles qui, si elle devait être adoptée, ferait de la mer Egée un lac grec, ce qui risquerait de perturber la circulation des navires soviétiques dont le passage dépendrait d'une autorisation spéciale. Par ailleurs, les Soviétiques voient d'un œil inquiet le réarmement des îles du Dodécanèse, ce réarmement les visant, à leurs yeux, en fait, en tout premier lieu, alors que dans l'esprit des Grecs, celui-ci ne signifie pas autre chose qu'un renforcement vis-à-vis des Turcs.

Les dirigeants soviétiques avaient d'autant plus de raisons de ménager la Turquie que celle-ci s'efforça tout au long des années 60 et 70 de démontrer à ses alliés occidentaux qu'elle était en mesure de se rapprocher du camp socialiste, au moment où Washington avait décrété l'embargo sur ses livraisons d'armes à Ankara, où le déficit turc à l'égard des pays du Marché commun prit des proportions dangereuses et que la diplomatie turque entreprit de mener une politique nettement plus pro-arabe que par le passé. Cela ne pouvait laisser indifférente l'Union soviétique.

Récentes prises de positions soviétiques

La crainte de voir l'île intégrée dans l'OTAN constitue, nous l'avons dit, l'un des éléments essentiels de l'attitude de l'URSS et de son opposition à la partition. Cette crainte se manifesta à nouveau au moment de la proclamation unilatérale de l'indépendance de la République turque du nord de Chypre.

Après avoir fait adopter le 13 mai 1983 avec les autres pays socialistes, les non-alignés et la France (par cent trois voix contre cinq et vingt abstentions) la résolution des Nations Unies reconnaissant en fait le gouvernement de S. Kyprianou comme seule autorité dans l'île et que

"la base essentielle d'une solution rapide" de la question de Chypre réside dans "le retrait immédiat de toutes les forces d'occupation turques" (1). L'Union soviétique demandait, en novembre 1983, "l'annulation par la direction chypriote turque de sa décision et la reprise dans les plus brefs délais des pourparlers inter-communautaires constructifs avec la médiation du secrétaire général de l'ONU" (2).

A la suite de l'échange d'ambassadeurs entre la Turquie et la République turque du nord de Chypre, une véritable campagne de presse contre cet événement, était lancée à Moscou, campagne qui attaquait surtout M. Denktaş, le leader chypriote turc, mais qui n'épargnait pas Ankara. La démarche turque a été considérée comme une tentative de division ce que précisément Moscou craint le plus, s'estimant certain que la partie turque deviendra, avec le temps, une base qui servira les intérêts américains contre l'URSS (3).

De même, le communiqué commun publié à l'issue de la visite de E. Papaioannou, leader du PC chypriote, à Moscou, au début de 1984 faisait référence au "peuple de la République chypriote et à ses aspirations" sans passer par la formulation des "deux communautés qui y vivent". Même si l'on peut n'y voir que le langage habituel qu'on retrouve dans les communiqués des "partis communistes frères", cette formule n'en dénotait pas moins un durcissement relatif dans l'attitude soviétique à l'égard d'Ankara.

Un parti communiste fidèle

Si dans la question chypriote la diplomatie soviétique fut souvent d'une certaine discrétion, il n'en demeure pas moins vrai que Moscou a recours à deux autres moyens pour affirmer sa présence dans l'île : les relations privilégiées qu'il a toujours conservées avec la force politique la mieux organisée et la plus puissante de l'île, à savoir le Parti communiste chypriote et les activités des services secrets pour lesquelles il semble avoir trouvé dans l'île un terrain de choix.

(1) Le Monde, 15-16 mai 1983.

(2) Le Monde, 19 novembre 1983.

(3) Milliyet, 24 juillet 1984.

Fondé en 1941, le PC chypriote, officiellement appelé Parti progressiste du peuple travailleur (AKEL), second parti communiste du monde occidental après l'italien -si l'on considère le pourcentage des voix obtenues et le nombre des adhérents par rapport à la population totale-, est eurocommuniste sur le plan intérieur mais en même temps, de tous les PC européens, l'un des plus liés à l'Union soviétique, sur le plan extérieur (il a inconditionnellement approuvé l'invasion de la Tchécoslovaquie en 1968 et de l'Afghanistan en 1980). Les relations entre l'AKEL et le PC soviétique ont toujours été au beau fixe, sauf pendant une courte période en 1965, lorsque les dirigeants communistes chypriotes grecs marquèrent leur désaccord avec les déclarations de M. Gromyko qui avait laissé entendre que l'URSS serait favorable à la création d'une fédération dans l'île. En effet, l'AKEL prenant le contre-pied de Moscou, se prononçait à cette date, en faveur de l'Enosis comme étant "l'accomplissement des aspirations nationales du peuple chypriote qui est grec dans sa grande majorité" (1).

D'abord alliés loyaux de Mgr. Makarios, toujours prêts à s'effacer afin de ne pas obstruer son action, les communistes chypriotes appuient aujourd'hui M. Spyros Kyprianou. Mais cette collaboration ne va pas sans anomalie vu les audiences électorales respectives des deux forces. Aux élections législatives du 24 mai 1981, l'AKEL est arrivé en tête avec 32,7 % des suffrages, alors que le Parti démocratique du chef de l'Etat n'en recueillait que 19 %. Cela n'empêche que l'AKEL a jugé bon de s'associer, depuis avril 1982, date de l'établissement d'un "programme commun" - ou pour reprendre la terminologie en usage à Nicosie du "programme minimum" - de coopération entre le PC et le Parti démocratique.

Cette alliance consacrée entre les deux "frères ennemis" revêt des aspects pour le moins singuliers. Les grandes lignes du "programme minimum" sont bizarrement insignifiantes sur le terrain où l'on attendrait le plus d'exigences des communistes : la politique économique et sociale. Or les communistes semblent sacrifier celle-ci pour obtenir de M. Kyprianou des concessions substantielles sur le plan extérieur dans le sens d'un ralliement aux positions soviétiques. En fait, le président Kyprianou ne serait pas catégoriquement hostile au retrait de toutes les troupes étrangères et à une démilitarisation de l'île comme le demande Moscou (2), ce qui impliquerait notamment la dénonciation des accords de 1959 et la fermeture des bases britanniques que peuvent utiliser les Américains. Pourtant,

(1) Le Monde, 28 janvier 1965.

(2) Le Monde, 22 mai 1982.

les dirigeants communistes n'avaient guère manifesté un zèle particulier, jusqu'ici, en ce qui concerne la fermeture de ces bases, compte tenu du fait que l'île en tire un certain bénéfice sur le plan économique, puisque les contributions financières britanniques se chiffrent à environ 30 millions de livres-sterling par an et que parmi les 4.000 personnes qui travaillent dans ces bases (en sus des 4.000 militaires britanniques) nombreux sont les membres de l'AKEL (1). Quoi qu'il en soit, le "programme minimum" renforce la position de ses adversaires qui craignent, non sans raison, l'intervention croissante des grandes puissances dans la vie politique intérieure de Chypre.

L'AKEL reflète toutes les souplesses de la ligne de Moscou dans la question chypriote. Il ne manque pas une seule occasion de s'en prendre à l'"impérialisme américain" d'une manière qui rappelle singulièrement les positions soviétiques jusqu'à la similitude dans les termes. Ainsi, le secrétaire général du parti, M. Ezechias Papaioanou affirmait en 1977 qu'un plan américain tendait au partage de l'île et déclarait que "seuls, le renforcement de l'OTAN et la transformation de Chypre en base de cette alliance intéressent les Etats-Unis". Il estimait que les Américains cherchaient à résoudre le problème chypriote "sur base de la partition et de la double Enosis" (2). Plus tard, en 1978, lorsque ces mêmes Américains établirent un plan prévoyant la constitution d'un Etat fédéral et la séparation des deux communautés en deux régions distinctes avec une Constitution garantissant les droits égaux à tous y compris aux mouvements de population et aux droits de propriété, l'AKEL rejeta ce plan dont certains points lui semblaient de "nature intérieure" et devant être "discutés par les Chypriotes eux-mêmes" sous l'égide de l'ONU (3). Il demandait la convocation d'une conférence internationale sur Chypre visant sa démilitarisation selon le projet soviétique.

A Nicosie, l'Union soviétique est représentée par l'ambassade la plus nombreuse de tous les pays, abritant trois conseillers militaires. Les ambassades bulgare et tchécoslovaque ont également de nombreux effectifs. Il semble d'ailleurs que les ambassades soviétique et bulgare aient usé de leur médiation dans le rapprochement des points de vue de M. Kyprianou et de l'AKEL au moment de la conclusion du "programme minimum" (4). Par

(1) The Guardian, 5 avril 1982.

(2) Le Monde, 28 septembre 1977.

(3) Le Monde, 7 décembre 1978.

(4) Le Monde, 22 mai 1982.

ailleurs, l'ambassade d'URSS offre depuis plusieurs années des bourses d'études complètes dans les pays de l'Est, une propagande très efficace croit-on à Nicosie (1).

Enfin, l'état-major du KGB couvrant tout le Moyen-Orient serait également basé à Chypre (2). L'île passe d'ailleurs pour le pays au monde comptant le plus grand nombre d'espions par tête d'habitant. Comme Salonique durant la première guerre mondiale et Lisbonne et Casablanca durant la seconde, Nicosie est la plaque tournante de l'espionnage international en Méditerranée.

Sur le plan économique, au cours des premières années qui avaient suivi la proclamation de l'indépendance, Chypre avait signé une série d'accords commerciaux avec l'Union soviétique, ce qui avait suscité l'inquiétude du Département d'Etat. Dernièrement, dans le cadre des accords de collaboration économique, commerciale et industrielle entre les deux pays, un protocole a été paraphé le 12 juin 1984 à Nicosie, définissant le cadre dans lequel des organismes soviétiques pourraient contribuer à l'exécution de certains travaux de développement concernant l'aménagement des eaux à Chypre. En contrepartie l'exportation de produits agricoles chypriotes a été prévue vers l'Union soviétique (3).

X

X X

La question chypriote aggravée par la proclamation récente de l'indépendance de la "République turque du nord de Chypre" est loin d'avoir trouvé une solution durable. L'ingérence des Grandes puissances a contribué à l'imbroglio dans l'île. Il n'est pas sûr d'ailleurs que les meilleurs moyens pour contrecarrer cette ingérence soient d'exiger de Washington, comme le font souvent Athènes et Nicosie, qu'il exerce des pressions à l'encontre de son allié turc, ni de voir les deux pays riverains de la mer Egée se livrer à une sorte de surenchère pour gagner les faveurs de Moscou.

(1) Voir La Croix, 21 février 1984.

(2) Financial Times, 21 mai 1984.

(3) Bulletin de Chypre, (Nicosie), 16 juin 1984.

"Moscou et Washington peuvent tous les deux tolérer une Chypre neutre, mais aucun d'entre eux ne peut accepter son contrôle par l'autre" écrit un auteur américain (1). Or, l'évolution de ces vingt dernières années démontre assez que les Etats-Unis s'accommodèrent mal du neutralisme de Mgr. Makarios en lequel ils étaient prompts à voir abusivement "Castro de la Méditerranée". La politique chypriote de Washington surtout à la veille de la crise de l'été 1974 donne l'impression d'un formidable gâchis ayant contribué au démembrement de l'île, même si, en dernière analyse, les choses ont fini par rentrer dans "l'ordre américain" dans cette île qui semble destinée à rester une "chasse gardée" d'influence occidentale mais non sans avoir causé de grands préjudices aux Etats-Unis mêmes comme aux véritables protagonistes de l'affaire en Méditerranée orientale.

"Si l'on ne peut pas dire que l'attitude du bloc socialiste ne fut pas d'un plus grand secours elle fut certainement moins destructrice" que celle des Etats-Unis constate un diplomate chypriote (2). Qu'on ne déduise pas de l'analyse qui précède ces lignes que la politique soviétique fut "pro-turque" ni encore moins "pro-grecque" mais plutôt elle fut dictée par le souci de préserver l'indépendance et le non-alignement de l'île à défaut de pouvoir la placer dans sa sphère d'influence. S'efforçant de ne pas se laisser évincer du règlement de l'affaire, défensive sur le plan diplomatique, l'Union soviétique agit plus vigoureusement dans l'île par l'intermédiaire des forces internes qui lui sont favorables. Sans perdre de vue les dimensions locales du conflit, on peut dire que l'avenir de l'île dépend aussi des arrangements tacites ou explicites auxquels parviendront les deux Grands comme ailleurs au Proche-Orient.

Semih VANER

(1) Joseph S. Rousek, "Cyprus in the Mediterranean Geopolitics", Il Politico, 1976 (4), p. 739.

(2) Polyviou, op. cit., p. 151.

LA COMMUNAUTE TURQUE DE CHYPRE :
DE LA PRESERVATION D'UNE IDENTITE CULTURELLE A LA
CONQUETE D'UNE IDENTITE POLITIQUE.

Le conflit de Chypre est le résultat de l'affrontement entre deux communautés, deux nationalismes se disputant sur un même espace public. Malgré leur longue cohabitation, les deux communautés n'ont pas pu aboutir à un consensus national. La communauté turque a longtemps préservé son autonomie, mais celle-ci a été remise en cause à partir de l'avènement de la République indépendante de Chypre (1960-63).

Ce conflit a d'abord éclaté à propos des institutions, ensuite au sujet du partage du territoire lui-même. Le contrôle de l'île a entraîné un véritable conflit militaire localisé entre la Grèce et la Turquie en 1974.

La minorité turque de l'île est l'héritière des élites bureaucratiques de l'Empire ottoman. Durant la colonisation britannique, ces élites ont continué d'exercer un certain nombre de pouvoirs administratifs en bénéficiant de la tolérance de la bureaucratie britannique. La Constitution de 1882 avait en effet instauré un système de représentation proportionnelle de chaque communauté au sein de l'administration. Un conseil composé de neuf Grecs, de trois Turcs et de trois Britanniques était chargé de l'administration de l'île. Cette structure bi-communautaire a ainsi permis d'assurer la continuité de la présence de la communauté turque au sein de l'administration chypriote. Il n'y eut pas de rupture avec le passé pour elle, puisque le système de gestion britannique de l'île s'inspirait très largement du système ottoman fondé sur l'idée de communauté (millet). Cette participation active de la minorité turque aux affaires de l'île lui a permis de

conserver un poids politique et de compenser la faiblesse de sa position économique. Les élites grecques étaient surtout des élites commerçantes ou religieuses qui détenaient pour l'essentiel le contrôle du pouvoir économique dans l'île. La communauté turque, au contraire, était principalement formée de paysans et ses dirigeants traditionnels se recrutaient parmi les grands propriétaires fonciers. C'est cet équilibre délicat entre les deux communautés qui va être remis en question après le départ des Britanniques et l'accession de l'île à l'indépendance (1960).

Les Chypriotes grecs ont pris une part déterminante dans la lutte pour l'indépendance. Cependant, le nationalisme de la communauté grecque comportait une caractéristique qui le rendait difficilement acceptable par la communauté turque : il s'agissait d'un nationalisme de tendance cléricale; l'Eglise orthodoxe dirigée par Mgr Makarios avait en effet joué un rôle important dans le développement d'un nationalisme pan-hellénique et demeurait attachée à l'idée de l'enosis, c'est-à-dire au rattachement de l'île à la Grèce.

Ce nationalisme clérical, joint à un système éducatif qui permettait à chaque communauté de posséder ses propres écoles⁽¹⁾, a sans doute été le facteur politique dominant qui a empêché la cristallisation d'une identité collective chypriote. La minorité turque de religion musulmane s'est sentie rejetée par ce nationalisme clérical. C'est ainsi que les Turcs désireux de conserver leur identité culturelle et d'assurer la continuité de leur place au sein de la bureaucratie ont commencé à réagir en se réclamant d'une autre idéologie, le taksim, qui prônait la partition de l'île en

(1) Il est intéressant de noter au passage que l'attachement de la communauté turque chypriote à l'égard de la Turquie s'est manifesté d'abord par l'adoption volontaire des réformes kémalistes (vêtement, alphabet latin). Depuis lors, sa fidélité au personnage de Mustafa Kemal ne s'est jamais démentie.

deux. Déjà le Parti Turc de Chypre (KTP)⁽¹⁾ s'était constitué en mai 1955 en réponse à la formation de l'EOKA (Union des Combattants Chypriotes) créée le mois précédent. Lors du passage de celle-ci à la lutte armée, le KTP, également doté d'une aile clandestine, a été remplacé par l'Organisation de la Résistance Turque (TMT) créée en 1958 et qui recrutait ses membres principalement dans l'administration (fonctionnaires, instituteurs).

La communauté turque a donc cherché à se doter de sa propre structure administrative. Cette structure s'est mise en place dès les années 1960 avec l'aide financière de la Turquie (écoles, associations sportives, radio). Cette structure a permis à la communauté turque de préserver sa cohésion interne.

L'isolement de la communauté turque

Cette coexistence de deux nationalismes n'a pas permis à la République de Chypre de créer une identité collective, et ceci malgré l'organisation d'une administration, d'une armée nationale, d'un drapeau symbolisant l'unité de l'île. De même, la présence de troupes de pays de l'OTAN (650 Turcs et 650 Grecs) offrant leur garantie à la jeune république, sans oublier les deux grandes bases conservées par les Britanniques (elles représentent à elles seules 3% du territoire de l'île) n'a pas permis de consolider l'unité nationale.

La constitution de la nouvelle république, élaborée par trois puissances extérieures garantes (Grande-Bretagne, Grèce, Turquie) est issue des accords de Zurich et de Londres qui mirent fin en 1959 au régime colonial britannique dans l'île.

(1) Le premier parti politique turc, le Parti de la Communauté turque, a été fondé en 1945, l'année de la création de l'AKEL. Il a organisé à Nicosie la première manifestation des Turcs contre l'énosis. A la même époque, il créa également le premier syndicat, celui des charpentiers, qui regroupait 843 ouvriers turcs (l'AKEL en regroupait 3.000). Ce parti politique a perdu sa raison d'être avec la création du KTP.

Elle n'a pu fonctionner que pendant trois ans; elle ne se référait ni au terme de "nation" ni à celui de "peuple", mais elle consacrait le partage définitif des habitants de l'île en deux groupes, en instituant une république dont la présidence comportait deux titulaires ayant chacun un droit de veto absolu en matière de défense, de sécurité et de relations extérieures, et en organisant, depuis la base électorale du système jusqu'au sommet de son expression administrative, une dichotomie institutionnelle qui vidait de toute substance l'apparente unité du pouvoir exécutif.

Ces tentatives unitaires ont échoué devant la force que conservaient les particularismes communautaires. Cet échec des tentatives unitaires a entraîné dès les premières années de la République un grave problème de représentativité au sein du gouvernement. Les leaders politiques, également soucieux de défendre les intérêts de leurs deux communautés, préconisaient chacun des solutions politico-administratives complètement opposées (l'enosis pour Makarios, le taksim pour Küçük).

Le projet d'une république chypriote unitaire avait échoué, mais le plus grave est qu'elle avait échoué au niveau de la société civile elle-même, avant d'échouer sur le plan institutionnel. Par exemple, le principal syndicat de l'île, l'AKEL, qui regroupait des ouvriers agricoles et des paysans appartenant aux deux communautés, n'est pas parvenu à favoriser un rapprochement intercommunautaire. Demeuré attaché à l'idéologie de l'enosis, il n'a pas pu intégrer la paysannerie turque dans le cadre d'une lutte revindicative nationale; il refusait de voir dans la communauté turque un groupe politiquement représentatif et il l'a considérait comme une simple minorité⁽¹⁾. D'ailleurs, comme Crouzet l'a souligné, "le mouvement (national)

(1) Floya Anthias et Ron Ayres, "Etnicity and Class in Cyprus", Race and Class, XXV/1, 1983, pp. 59-77.

qu'il soit de gauche ou de droite était partisan de l'enosis, car aucun groupe ne pouvait dénouer ce dogme qui liait le nationalisme grec à la lutte anticoloniale contre les Britanniques".⁽¹⁾.

Les événements de 1963 marquent l'échec définitif de la République unitaire tout en consacrant la mise à l'écart des dirigeants turcs chypriotes. Ainsi, une nouvelle lutte culturelle commença pour les Turcs. D'abord, ils se regroupèrent dans des quartiers ou dans des villages pour reconstituer leur communauté. Cette situation consacra une division cantonale de l'île et amena les Turcs à se doter d'un nouveau système communautaire, d'une force d'auto-défense recrutée parmi les jeunes combattants mücahit et chargée d'assurer la sécurité de la communauté turque au niveau local. Les militants du TMT se chargèrent dans chaque ville ou village de dynamiser les différentes communautés ainsi regroupées. De plus, un militaire envoyé par Ankara était chargé d'établir le lien entre la Turquie et les villes. A l'époque de la séparation en deux de l'île, la position économique des Chypriotes turcs empira par rapport à celle de la communauté chypriote grecque. Ainsi la fermeture de la communauté turque sur elle-même allait la rendre dépendante de l'aide provenant de la Turquie⁽²⁾.

Bon gré mal gré, la communauté turque a continué à vivre à l'écart de la politique jusqu'en 1975. Pourtant deux partis politiques avaient été fondés en 1970 : le Parti d'Union Nationale (UBP) fondé par Denktas, qui tout en gardant une certaine continuité idéologique avec les partis prérépublicains, soutenait l'idée de la création d'un Etat chypriote turc indépendant, d'où la création de l'Etat fédéré turc de Chypre en 1975. En ce qui concerne le Parti Républicain Turc (CTP)

(1) François Crouzet, Le conflit de Chypre 1946-1959, t. 1, p.107

(2) Par exemple, la Turquie a versé à tous les salariés, quel que soit leur statut ou leur salaire précédent, un même salaire (environ 400 Frs) Attirés par ce salaire et la promesse de pouvoir obtenir une bourse pour la Turquie, beaucoup de jeunes sont entrés dans l'organisation des Jeunes Combattants (mücahit)

crée par Berberoglu, il se prétendait de gauche et avait des liens informels avec l'EDEK (Parti Socialiste grec) et l'AKEL; il prévoyait une Chypre unie avec des garanties de "sécurité" pour la communauté turque. Mais en fait, ce parti ne possédait pas une idéologie bien affirmée comme celle de l'AKEL ou de l'EDEK. Dirigé par des cadres issus de professions libérales (médecins, avocats, ingénieurs), il cherchait à trouver une solution à leur situation économique tout en essayant d'obtenir pour les Turcs les mêmes droits économiques que leurs compatriotes grecs. Ce n'est qu'en 1975 qu'il s'est transformé en un véritable parti politique. Il convient de noter que les activités de ces deux partis étaient limitées aux quartiers turcs de Nicosie.

L'avènement d'un espace politique

Le coup d'Etat réalisé par Sampson en juillet 1974 avec l'aide des colonels grecs, a provoqué en retour l'intervention militaire turque dans l'île, le 20 juillet. Le coup d'Etat avait pour but de rattacher l'île à la Grèce, c'est-à-dire de réaliser l'enosis. La présence de l'armée turque sur 37,6% du territoire chypriote permettra du même coup la réalisation de l'idéologie du taksim (la partition) tout en mettant un terme à l'éventualité de l'enosis. Ceci consacrera l'échec des colonels grecs et leur effacement de la vie politique hellénique.

Ce n'est qu'après le débarquement de l'armée turque que les Chypriotes turcs se sont rassemblés dans le Nord de l'île⁽¹⁾. Chypre a fourni ainsi un nouvel exemple de déplacement de populations motivé par des raisons de sécurité, en l'absence de toute solution politique acceptable sur le plan intercommunau-

(1) Le déplacement de la communauté turque fut en général lent et continu, sauf deux épisodes de déplacement massif. Le premier s'étend du 18 janvier au 12 février 1975, lorsque environ 5.000 Turcs réfugiés (au camp de Paramali) furent transportés par avion en Turquie, puis par mer de Mersin à Famagouste. Le second eu lieu après l'accord conclu à Vienne entre Cléridès et Denktas. Au total, 60.000 refugiés turcs gagnèrent le Nord, et 180.000 Grecs le Sud. Cf. P.Y. Péchoux, "Les dimensions géographiques d'une guerre localisée, Chypre 1974-75" Hérodote, 1976, n° 3.

taire. La partition de l'île a été le symbole même de cet échec de la République intercommunautaire.

Ce va-et-vient de populations entre le Sud et le Nord a permis paradoxalement aux Chypriotes turcs d'acquérir leur propre territoire. Cela a entraîné la proclamation de l'Etat Fédéré Turc de Chypre (KTFD) le 10 février 1975 sous la présidence de R. Denktas. Comme l'a souligné le Dr Volkan, "cet Etat n'aurait pas pu exister sans la présence de l'armée turque"⁽¹⁾.

La première préoccupation des dirigeants turcs a été de consolider l'espace public de la communauté chypriote turque et de favoriser l'émergence d'une unité économique cohérente grâce à la participation de l'ensemble de la communauté originale du Sud de l'île. Denktas, qui voulait cristalliser autour de son parti une majorité politique, a donné la priorité à l'intégration économique et politique des réfugiés et a favorisé leur participation au développement économique de l'île. C'est ainsi que le partage des biens abandonnés par les Grecs dans le Nord s'est fait non pas en considération de l'intérêt de la collectivité, mais au profit d'une poignée de ces réfugiés.

Cependant, l'Etat fédéré turc organisa en juin 1976 les premières élections législatives, auxquelles participèrent trois partis : l'UBP, le CTP et l'HP (Parti du Peuple) qui formait l'aile social-démocrate. Mais les partis politiques et les syndicats ne trouveront pas leurs assises sociales avant les élections de 1980. Au cours de cette deuxième consultation électorale, les partis politiques vont cesser d'imiter les partis turcs, ce qui va permettre une prise de conscience à l'intérieur du pays; sans doute la dissolution

(1) Dr Vamik Volkan, Cyprus, War and Adaptation, a Psychoanalytic History of Two Ethnic Groups in Conflict, Univ. Press of Virginia, p. 143.

des partis politiques en Turquie après le coup d'Etat militaire a-t-elle joué un certain rôle dans cette évolution. Les élections législatives de 1980 témoigneront d'une tendance marquée à la fragmentation du jeu politique. Ainsi, on compte à ce jour 7 partis politiques au sein de la communauté turque chypriote (qui elle-même ne dépasse pas 150.000 personnes). Les plus importants restent toujours les trois partis précédemment cités, mais il faut noter que le Parti du Peuple (HP) s'est transformé en Parti de la Libération du Peuple (TKP) qui garde 10 sièges sur 40 à l'assemblée. L'UBP possède 19 sièges, et le CTP en compte 6. Les autres sièges sont détenus par les autres partis.

Cette prise de conscience politique a entraîné un nouveau développement du nationalisme à l'intérieur de la communauté turque. Il ne s'agit plus d'un nationalisme culturel, mais d'un nationalisme véritablement politique, à savoir chypriote turc. C'est d'ailleurs sur ce sentiment nationaliste que s'est appuyé Denktas pour proclamer unilatéralement la République Turque de Chypre en novembre 1983. L'Assemblée a été dissoute aussitôt après proclamation d'une République indépendante.

Cependant, les Partis politiques demeurent autorisés. Une Assemblée consultative provisoire de 30 membres a été créée jusqu'à la proclamation d'une nouvelle constitution actuellement en cours d'élaboration.

L'avènement d'une nouvelle République a été l'aboutissement non seulement des pressions externes répétées de la part de la Grèce et de la Turquie, mais aussi et peut-être plus encore d'un long mûrissement politique interne lié à l'échec de la formation d'une identité collective chypriote.

Semra Galip

LA PROCLAMATION D'INDEPENDANCE
DE LA
"REPUBLIQUE TURQUE DU NORD DE CHYPRE"
ET LE DROIT INTERNATIONAL

La proclamation d'indépendance de la "République turque du Nord de Chypre" du 15 novembre 1983, qui consacre la partition de l'île, est l'aboutissement d'un processus commencé durant l'été 1974. Prenant prétexte du coup d'Etat perpétré contre le président de la République de Chypre, Mgr Makarios, les forces armées turques envahirent en deux vagues, l'une en juillet, l'autre en août, le nord du territoire chypriote. Malgré l'échec rapide des putschistes et le retour à Nicosie de Mgr Makarios, la Turquie refusa de retirer ses troupes et continue encore à occuper aujourd'hui une zone égale à environ 36% de l'ensemble du pays.

M. Denktash, le chef de la communauté chypriote turque, transforma le 13 février 1975 la zone occupée en "Etat fédéré chypriote turc". Cette décision devait être condamnée par les Nations Unies et l'ensemble de la communauté internationale⁽¹⁾. D'interminables négociations inter-communautaires s'engagèrent alors sans pouvoir aboutir en raison de l'inégalité du rapport des forces en présence. Pendant ce dialogue infructueux entre les communautés chypriote grecque et chypriote turque, on observa un double phénomène dans la zone occupée. D'une part, ceux des deux cent mille Chypriotes grecs qui y habitaient et n'avaient pas fui l'invasion turque, furent, à raison d'une trentaine chaque jour, presque tous

(1) De 1975 à 1978, les Etats-Unis décidèrent même d'imposer un embargo sur les armes destinées à la Turquie jugée responsable de cette décision.

expulsés vers la partie sud de l'île⁽¹⁾. D'autre part, les autorités d'occupation procédèrent à une véritable colonisation en faisant venir de Turquie environ cinquante mille colons qui, en dépit des Chypriotes turcs dont le regroupement dans cette zone a été progressif, y ont détruit les racines d'une civilisation huit fois millénaire. C'est au moment même où le secrétaire général de l'ONU s'employait à définir les conditions d'une rencontre entre le président de la République de Chypre M. Kyprianou et M. Denktash que ce dernier crut devoir proclamer l'indépendance de "la République turque du Nord de Chypre".

1.- Le droit à l'autodétermination des Chypriotes turcs

Pour justifier sur le plan juridique cette proclamation unilatérale, M. Denktash a affirmé que les Chypriotes turcs n'ont fait qu'utiliser le droit des peuples à l'autodétermination qui constitue un des principes fondamentaux du droit international. Le représentant de la Turquie au Conseil de sécurité de l'ONU M. Circa, lors du débat sur la résolution 541, a développé ainsi la thèse turque et chypriote turque :

Premièrement les traités qui ont établi l'indépendance de Chypre en 1960 ont consacré le droit à l'autodétermination des deux communautés, chypriote grecque et chypriote turque, qui a donc été conjointement exercé.

Deuxièmement les dispositions fondamentales de la constitution chypriote sont régies par le droit international découlant du traité de garantie signé par la Grèce, la Turquie et la Grande-Bretagne⁽²⁾.

(1) La population chypriote grecque qui habitait avant 1974 le territoire formant aujourd'hui la zone occupée y était très largement majoritaire. Il reste actuellement un millier de Chypriotes grecs dans cette zone.

(2) Ces trois pays sont garants de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de la sécurité de la République de Chypre.

Troisièmement, cette constitution n'ayant pas été appliquée par suite du départ des ministres et des députés chypriotes turcs des institutions que celle-ci a organisées, le droit international a donc été violé et par conséquent l'administration chypriote grecque ne peut être considérée comme le gouvernement légal de la République de Chypre.

Quatrièmement, la communauté chypriote turque n'est pas une minorité ethnique, mais une communauté politique organisée à laquelle la constitution de 1960 a reconnu une participation égale dans le mécanisme étatique de prise de décision. Celle-ci a donc le droit de décider de son sort. C'est par leur proclamation d'indépendance que s'exprime le droit à l'autodétermination des Chypriotes turcs en 1983, comme il a déjà pu s'exercer en 1960.

Le ministre chypriote des Affaires étrangères a réfuté point par point la thèse exprimée ci-dessus en indiquant d'abord que si la constitution n'a pas été appliquée, c'est parce que les ministres et députés chypriotes turcs en 1964 ont décidé eux-mêmes de ne plus participer aux institutions politiques du pays et que ceux-ci n'ont jamais été déchus de leurs fonctions ou de leur mandat. En fait selon M. Iacovou, la Turquie a mis au point un plan de partition de l'île qu'elle a méthodiquement exécuté au cours des vingt dernières années.

Le chef de la diplomatie chypriote souligne en second lieu que le droit à l'autodétermination du nord de l'île n'a pu être valablement exprimé puisque les deux cent mille Chypriotes grecs qui y habitaient jusqu'en 1974 n'ont pas été consultés. Au demeurant, les conditions de proclamation

de cette indépendance sont fort étranges⁽¹⁾. Enfin, M. Iacovou démontre que la zone du nord de Chypre, occupée par 35 000 soldats turcs équipés de 150 chars d'assaut et où la lire turque est la monnaie officielle, est en fait directement dirigée par les représentants du gouvernement de Turquie qui doit être entièrement rendu responsable de la décision de M. Denktash du 15 novembre 1983.

Il semble difficile d'admettre que le droit à l'autodétermination puisse s'exercer en dehors du cadre de la décolonisation. C'est pourquoi les Chypriotes turcs qui n'avaient en rien le statut d'un peuple colonisé n'ont pas pu faire accepter par la communauté internationale leur proclamation d'indépendance.

II. La nullité juridique de la proclamation d'indépendance

Saisi par la Grèce, Chypre et la Grande-Bretagne, le Conseil de sécurité de l'ONU dans sa résolution 541 du 18 novembre 1983 adoptée par 13 voix contre une et une abstention⁽²⁾, considère que "la tentative de créer une "République turque de Chypre-Nord est nulle et non avenue et contribuera à une détérioration de la situation à Chypre".

Ce n'est pas la première fois que les Nations Unies déniennent toute valeur juridique à la proclamation unilatérale de l'indépendance d'un Etat qui a été réalisée en violation des règles du droit international. Par exemple,

(1) Le mensuel Info-Turk, édité à Bruxelles par des exilés turcs, précise dans son numéro de novembre 1983 que MM. Alpay Durduran et Ozker Ozgür, dirigeants chypriotes turcs, respectivement du parti de la libération socialiste (TPK) et du parti républicain (CTP) hostiles à l'idée d'indépendance ont été contraints sous la menace d'approuver cette proclamation d'un "Etat indépendant chypriote turc".

(2) Ont voté pour : Chine, France, Guyana, Malte, Pays-Bas, Nicaragua, Pologne, Togo, URSS, Royaume-Uni, Etats-Unis, Zaïre et Zimbabwe. Contre : Pakistan. Abstention : Jordanie. Voir le texte de la résolution en Annexe.

l'Assemblée générale de l'ONU en 1976 a déclaré "nulle et non avenue" la proclamation d'indépendance du Transkei par l'Afrique du Sud.

Le gouvernement chypriote pour démontrer la nullité de la décision prise par l'administration chypriote turque affirme que la zone nord de Chypre continue de faire partie intégrante de la République de Chypre; son occupation militaire par la Turquie constitue une simple situation de fait et non de droit. Le Conseil de sécurité fait sienne aussi la prétention chypriote grecque selon laquelle le proclamation d'indépendance du 15 novembre 1983 est contraire au droit international, celle-ci étant déclarée "incompatible avec le traité de 1960 relatif à la création de la République de Chypre et avec le traité de garantie de 1960".

Ces deux traités, en effet, interdisent toute partition de Chypre et toute annexion partielle ou totale par la Grèce ou la Turquie. Or la dénomination même adoptée par le nouvel "Etat" laisse à penser, selon les juristes grecs⁽¹⁾, qu'il y a en l'occurrence annexion ou future annexion. Ceux-ci estiment également que la proclamation d'indépendance du 15 novembre 1983 est contraire aux Conventions de la Haye de 1907 et de Genève de 1949 sur le droit de la guerre, qui interdisent à la puissance occupante de changer le statut juridique d'un territoire occupé. Cette référence à l'occupation militaire du nord de Chypre est rejetée par le gouvernement d'Ankara qui affirme qu'il n'y a pas au sens juridique du terme "occupation" puisque les traités de 1960 lui accordent le droit d'intervenir à Chypre.

Le gouvernement chypriote observe enfin que la partition de l'île est contraire à l'ensemble des résolutions de l'ONU sur Chypre adoptées depuis 1974, en particulier à celle de l'Assemblée générale du 13 mai 1983 qui demande "aux parties

(1) Voir l'article de Georges Ténékidés dans le quotidien grec Kathimerini (20-21 novembre 1983) qui résume la position des juristes grecs.

intéressées de s'abstenir de tout acte qui porterait atteinte ou serait destiné à porter atteinte à l'indépendance, à l'unité, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la République de Chypre".

La doctrine⁽¹⁾ estime que l'acte interne de création d'un Etat nouveau doit être valide, c'est-à-dire réalisé conformément aux règles du droit international. Un contrôle de la validité de cet acte peut être réalisé soit par la procédure d'admission de l'Etat nouveau au sein d'une organisation internationale soit par la procédure de reconnaissance d'Etat. Or le nouvel "Etat" jusqu'à présent n'a été admis par aucune organisation internationale malgré certains efforts de M. Denktash entrepris en particulier auprès de la Conférence des pays islamiques. Celui-ci, d'autre part, devait subir un échec total pour faire reconnaître par la communauté internationale sa décision du 15 novembre.

III. Le problème de la reconnaissance du nouvel "Etat"

On sait que les juristes sont partagés sur la nature de l'acte de reconnaissance d'Etat. Selon certains, la reconnaissance serait constitutive de l'Etat, selon d'autres, la reconnaissance n'aurait qu'un effet déclaratif. Il est cependant sûr que pour les micro-Etats qui comme celui de M. Denktash possède moins de 4 000 Km² pour 150 000 habitants, la reconnaissance internationale revêt une importance toute particulière et constitue même une garantie de viabilité.

1.- Le refus de reconnaissance du nouvel "Etat"

La Turquie est le seul pays à avoir officiellement reconnu "la République turque du Nord de Chypre", un échange d'ambassadeurs ayant été décidé le 17 avril 1984, D'autres Etats

(1) Voir en particulier Pierre Vellas, Droit International public, LGDJ, 1970, p. 294.

comme le Pakistan, le Bangladesh ou la Malaisie après avoir hésité ont finalement renoncé au projet de reconnaître le régime du nord de Chypre. De très nombreux membres de l'ONU dont tous les pays de l'Europe des Dix, les Etats-Unis et l'URSS ainsi que plusieurs organisations internationales ont sévèrement condamné la proclamation d'indépendance des Chypriotes turcs. Ce refus de reconnaître le nouvel "Etat" s'est accompagné d'une réaffirmation de la reconnaissance du gouvernement du président Kyprianou. La commission de Bruxelles a ainsi fait savoir dès le 16 novembre 1983 que "le gouvernement de la République de Chypre est le seul représentant légal et le seul reconnu par la communauté européenne".

Quelques jours plus tard, le 24 novembre, le Comité des ministres du Conseil de l'Europe à l'unanimité moins une voix, celle de la Turquie, a condamné la proclamation de la "République turque du Nord de Chypre" en précisant que le gouvernement de la République de Chypre est le seul représentant légitime du pays. Les dirigeants des pays membres du Commonwealth réunis à New Delhi le 29 novembre tout en exprimant "leur solidarité avec leur collègue", M. Kyprianou, ont considéré la proclamation d'indépendance de la zone occupée de Chypre comme "un défi au monde"⁽¹⁾. Les Chypriotes turcs face à cet isolement international rappellent que la Chine a été ignorée pendant vingt ans par la communauté internationale et se déclarent prêts à attendre aussi longtemps pour obtenir leur reconnaissance en tant qu'Etat.

2.- L'obligation de non-reconnaissance

Selon de nombreux auteurs, c'est à l'heure actuelle un

(1) Voir Le Monde du 1er décembre 1983.

devoir de ne reconnaître l'existence d'aucun Etat nouveau ou d'aucune situation provenant d'un usage illicite de la force⁽¹⁾. C'est ce qu'avait déjà affirmé l'Assemblée générale de la SDN le 9 mars 1932 à la suite de la proclamation d'indépendance du Mandchoukouo pendant l'occupation japonaise de la Mandchourie. Dans sa résolution 541, le Conseil de sécurité "demande à tous les Etats de ne pas reconnaître d'autre Etat que la République de Chypre".

Il est donc clairement établi que tous les Etats doivent s'abstenir de reconnaître le régime de M. Denktash. Cette obligation, au demeurant, était déjà prévue en ce qui concerne la Turquie par le traité de garantie de l'indépendance de Chypre qui dispose que "les Puissances garantes doivent s'interdire pour ce qui dépend d'elles toute activité ayant pour but de favoriser directement ou indirectement tant l'union de la République de Chypre avec un autre Etat que le partage de l'île" (art. 2, alinéa 2).

3.- Le retrait de la proclamation d'indépendance

La conséquence logique de la nullité juridique de la proclamation d'indépendance de l'"Etat" chypriote turc doit être constituée par son retrait de la part de M. Denktash. C'est ce que demande la Grèce qui dans le même temps invite la Turquie à retirer sa déclaration de reconnaissance. La résolution 541 "demande le retrait" de la proclamation des autorités chypriotes turques présentée comme déclaration de sécession d'une partie de la République de Chypre.

A vrai dire la condition essentielle de la solution du problème chypriote est constituée par le départ de l'île

(1) Voir en particulier Nguyen Quoc Dinh, Patrick Daillier et Alain Pellet, Droit International Public, LGDJ, 1980, p. 444.

des troupes turques. C'est ce qu'a affirmé l'Assemblée générale de l'ONU dans sa résolution du 13 mai 1983 qui considère "le retrait de toutes les forces d'occupation comme la base essentielle d'une solution rapide et mutuellement acceptable du problème de Chypre".

Ce même texte "exige le retrait immédiat de la République de Chypre de toutes les forces d'occupation".

Les décisions de l'ONU sur Chypre, en particulier la résolution 541 du 18 novembre 1983 et la résolution 550 du 11 mai 1984, qui confirme la première, ne sont pas assorties de sanctions. Ce qui explique qu'elles n'ont pas jusqu'à présent été appliquées par la Turquie. Cette méconnaissance délibérée des règles du droit international ne peut que contribuer à aggraver les risques de guerre dans une région du monde déjà si troublée.

Jean CATSIAPIS

ANNEXE

RESOLUTION 541 (1983)

Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 2500ème séance
le 18 novembre 1983

Le Conseil de sécurité,

Ayant entendu la déclaration du Ministre des affaires étrangères du Gouvernement de la République de Chypre,

Préoccupé par la proclamation faite par les autorités chypriotes turques le 15 novembre 1983, qui est présentée comme portant création d'un Etat indépendant dans le nord de Chypre,

Estimant que cette proclamation est incompatible avec le traité de 1960 relatif à la création de la République de Chypre et avec le traité de garantie de 1960,

Considérant par conséquent que la tentative de créer une "République turque de Chypre-Nord" est nulle et non avenue et contribuera à une détérioration de la situation à Chypre,

Réaffirmant ses résolutions 365(1974) et 367 (1975),

Conscient de la nécessité d'une solution au problème de Chypre, qui soit fondée sur la mission de bons offices entreprise par le Secrétaire général,

Affirmant son appui continu à la force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre,

Prenant note de la déclaration du Secrétaire général, en date du 17 novembre 1983,

1. Déplore la proclamation des autorités chypriotes turques présentée comme déclaration de sécession d'une partie de la République de Chypre;

2. Considère la proclamation susmentionnée comme juridiquement nulle et demande son retrait;

3. Demande que ses résolutions 365 (1974) et 367 (1975) soient appliquées d'urgence et effectivement;

4. Prie le Secrétaire général de poursuivre sa mission de bons offices afin que des progrès puissent être réalisés le plus rapidement possible sur la voie d'un règlement juste et durable à Chypre;

5. Demande aux parties de coopérer pleinement avec le Secrétaire général dans sa mission de bons offices;

6. Demande à tous les Etats de respecter le souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et le non-alignement de la République de Chypre;

7. Demande à tous les Etats de ne pas reconnaître d'autre Etat chypriote que la République de Chypre;

8. Demande à tous les Etats et aux deux communautés chypriotes de s'abstenir de toute mesure qui pourrait aggraver la situation;

9. Prie le Secrétaire général de tenir le Conseil de sécurité pleinement informé.

LA PROCLAMATION D'INDEPENDANCE
DE LA
REPUBLIQUE TURQUE DU NORD DE CHYPRE
ET LA
PRESSE DE TURQUIE

La proclamation d'indépendance de la République turque du Nord de Chypre le 15 novembre 1983 a projeté une nouvelle fois sur la scène internationale la question chypriote. En Turquie, où l'opinion publique demeure très sensible à cette question, et, d'une manière générale, à tout ce qui touche aux relations gréco-turques, l'événement a suscité de multiples commentaires. Au cours des semaines qui ont suivi, la presse turque a accordé une large place à la décision prise par les Chypriotes turcs, et s'est efforcée d'en mesurer les effets. La crise ouverte par la déclaration d'indépendance a été à la une des grands quotidiens durant plusieurs jours, et cela malgré le fait que l'actualité intérieure de la Turquie était très chargée depuis les élections législatives du 6 novembre.

A côté des autres médias, et notamment d'une télévision étroitement contrôlée par le pouvoir, la presse exerce en Turquie une forte influence sur l'opinion publique. En témoignent notamment le chiffre du tirage du plus grand quotidien turc, le Hürriyet (700.000 ex.) ou encore le prestige du plus ancien journal de Turquie, le Cumhuriyet, dont la création remonte à 1925. Il faut ajouter aussi l'audience dont jouissent traditionnellement auprès du public certains éditorialistes, véritables guides de l'opinion; citons à cet égard les noms de Nazli Ilicak, éditorialiste influente du Tercüman,

et Mümtaz Soysal, chroniqueur régulier du Milliyet, d'autant plus écouté à propos de Chypre qu'il avait été le conseiller pour les affaires chypriotes sous le gouvernement d'Ecevit⁽¹⁾.

Pourtant la presse qui, en novembre 1983, rend compte en détail de la nouvelle crise chypriote, est loin d'être une presse libre. A partir de septembre 1980, journaux et journalistes ont été soumis à l'arbitraire d'un régime qui entendait bien s'imposer à l'opinion publique. Tout en affirmant la liberté de la presse et l'impossibilité d'une censure à son endroit, la Constitution de 1982 énumère longuement les cas à propos desquels le législateur pourra sévir contre la presse, ceux notamment qui relèvent d'une atteinte à la sécurité ou à l'intégrité de l'Etat. En août 1983, trois organes de presse se trouvaient suspendus et plusieurs journalistes inculpés pour avoir exprimé leur désaccord avec la conception de la démocratie dont les militaires envisageaient le rétablissement. De tels faits étaient de nature à renforcer la tendance générale de la presse turque à l'auto-censure. Si elle a pu exprimer des critiques ou des réserves lors de la crise chypriote, celles-ci visaient beaucoup plus la décision de Denktas que l'attitude du gouvernement d'Ankara.

Pour situer les réactions de la presse turque, il convient aussi de rappeler que cette décision était en quelque sorte attendue. La presse elle-même avait fait état à plusieurs reprises au cours des mois précédents des intentions de M. Denktas; c'est même un journaliste turc qui avait le premier suggéré aux Chypriotes turcs de proclamer leur indépendance.

(1)On a consulté pour cette revue de presse les quatre principaux quotidiens turcs : le Cumhuriyet (La République), centre-gauche, 80.000 ex., le Hürriyet (La Liberté), droite libérale, 700.000 ex., le Milliyet (La Nationalité), indépendant, 200.000 ex., le Tercüman (L'Interprète), droite, 320.000 ex., ces trois derniers quotidiens dans leur édition européenne. En outre, il faut signaler l'hebdomadaire Nokta (Le Point), centre. Les chiffres des tirages sont donnés d'après les indications fournies par Turkey, 1983 Almanac, publié par le Turkish Daily News, pp. 225-229.

Si les journaux ont parlé de surprise, il faut admettre qu'ils ont voulu emboîter le pas à certains dirigeants soucieux de dégager la responsabilité d'Ankara (en particulier le ministre des Affaires Etrangères İlter Türkmen), ou bien qu'ils ont été pris de court par le moment choisi par Denktas pour mettre son projet à exécution⁽¹⁾. On reviendra plus loin sur ce point.

Par ailleurs, l'événement survient quelques jours après les élections législatives en Turquie et le succès remporté par Turgut Özal. La victoire de l'ancien ministre de Demirel et de la junte militaire, champion du libéralisme économique, le rétablissement prochain d'un régime démocratique étaient autant de signes favorables à une amélioration des relations de la Turquie avec l'Occident. Le problème de Chypre revient donc à l'ordre du jour au moment où la Turquie pouvait espérer une aide financière accrue des Etats-Unis, et le règlement du contentieux politique avec l'Europe.

Comparée aux événements de 1963-64 et 1974, la crise ouverte par la proclamation d'indépendance de la zone turque apparaît rapidement comme un simple épisode du problème chypriote. Aucune menace physique ne pesait sur la communauté turque ou ne pouvait être invoquée par les dirigeants ou l'opinion publique. Dans l'ensemble, les réactions ont été assez peu émotionnelles. La crise a offert à la presse turque l'occasion de faire le point sur les intérêts nationaux du pays, et de réfléchir sur les orientations de sa politique étrangère.

o

o o

La première remarque que l'on peut faire en étudiant l'attitude de la presse turque, c'est qu'elle est unanime à approuver la proclamation de la République turque du Nord de Chypre. Cette approbation générale se nuance pourtant si

(1) Voir plus loin les caricatures extraites du Cumhuriyet.

l'on considère le ton avec lequel la nouvelle est annoncée. Dans le Tercüman, c'est la joie, et même l'orgueil, qui s'expriment à l'annonce de la création du "second Etat turc dans le monde". Ailleurs, l'approbation manifeste plus de sang-froid, voire de résignation; on considère que la décision prise par les Chypriotes turcs était "inévitable", "indispensable", "nécessaire". Mehmet Ali Birand dans le Milliyet se fait l'interprète de ces sentiments lorsqu'il juge la décision "normale et juste".

La presse se contente de rappeler sans y insister les raisons qui ont motivé le geste de M. Denktas : les entretiens intercommunautaires étaient bloqués depuis longtemps par la faute des Grecs s'entêtant à ne pas reconnaître aux Chypriotes turcs le statut de communauté; la zone nord de l'île souffrait de multiples entraves du fait des Grecs, seuls à profiter des prérogatives de l'Etat. Mümtaz Soysal n'hésite pas à qualifier le blocus imposé par eux à la zone nord de "génocide économique".

Si la presse n'éprouve guère le besoin de s'étendre sur les justifications ou les mobiles, elle insiste plus volontiers sur le fait que la proclamation d'indépendance ne modifie en rien la situation de fait, et qu'elle ne ferme pas la porte à la solution fédérale pronée par le gouvernement d'Ankara. On s'efforce donc de rassurer l'opinion publique en montrant que les possibilités d'une négociation demeurent intactes. Mümtaz Soysal va plus loin et affirme que l'initiative de Denktas représente "la dernière chance" pour réaliser une fédération. La manchette du Cumhuriyet au lendemain de la proclamation d'indépendance est d'ailleurs significative : "une décision nécessaire pour parvenir à une solution".

La même unanimité se retrouve dans la l'approbation de la reconnaissance quasi immédiate du nouvel Etat par Ankara. Il était manifestement impensable que la Turquie ne soutienne pas l'initiative des "frères de Chypre". Pour Mümtaz Soysal, c'est son honneur qui était en jeu. Lorsque les Etats-Unis demandent au gouvernement d'Ankara de revenir sur sa décision,

la presse est unanime à protester qu'un tel retour en arrière est impossible. Du reste, comme le note Ilhan Selçuk dans le Cumhuriyet, "il serait difficile d'imaginer en Turquie un pouvoir capable d'opérer un tel retournement".

Cependant, si l'ensemble de la presse turque approuve ces décisions, elle ne se fait pas faute d'exprimer des réserves ou des critiques sur la façon dont a été proclamée l'indépendance de la zone nord de Chypre.

Ces réserves concernent d'abord le moment choisi. Metin Toker se fait le porte-parole d'un sentiment assez général lorsqu'il qualifie dans le Milliyet du 20.11 la déclaration d'indépendance de "décision inévitable qui survient au plus mauvais moment". Et il ajoute : "Une Turquie ayant moins de problèmes avec l'opinion publique mondiale n'aurait-elle pas été plus utile et plus efficace pour aider cette juste cause à triompher?". De son côté Nazli Ilicak souligne dans la Tercüman que l'initiative des Chypriotes turcs tombe mal à propos pour la Turquie :

"L'arrivée au pouvoir d'Özal avec les élections du 6 novembre avait balayé les hésitations de l'Occident concernant le régime, et accru les possibilités de crédit pour la Turquie. Depuis les décisions du 24 janvier (1980), l'économie turque commençait à reprendre son souffle, et la victoire du Parti de la Mère-Patrie aux élections, en levant les obstacles politiques, avait amené les relations entre la Turquie et l'Occident sur un terrain favorable (...) La chance de la Turquie était qu'en flirtant avec l'URSS, la Grèce de Papandréou s'éloignait de l'Occident et que son influence sur les Etats-Unis était en baisse".

Mehmet Ali Birand reprend l'idée du réveil du lobby grec. "Le voici pour ainsi dire ressuscité grâce à nous", écrit-il dans le Milliyet et il rappelle que l'entrée des Etats-Unis en période électorale ne peut que lui être favorable.

Le même chroniqueur, correspondant du Milliyet à Washington, soulignait également combien l'indépendance de la zone turque de Chypre survenait mal à propos en ce qui concerne le calendrier politique américain; le Congrès devait bientôt entrer

en vacances pour deux mois, et l'on aurait pu attendre sans dommage pour la cause chypriote que Reagan décide de l'aide américaine à la Turquie pour l'année 1984. Birand critique la précipitation avec laquelle la décision a été prise et il conclut en ces termes : "C'est vraiment étrange, nous nous comportons parfois comme si les autres n'existaient pas".

Dans un autre article du Milliyet, Birand dénonce l'impréparation diplomatique de l'affaire; il aurait fallu trouver des motifs crédibles pour l'opinion internationale : "Il fallait jouer le jeu selon les règles internationales; c'est seulement ainsi que l'on aurait pu instruire une défense, que les Etats bien disposés à notre égard auraient pu se manifester, que les réactions auraient pu être atténuées". Mais d'autres sont sceptiques sur ce point; ainsi, pour Hikmet Bil, du Hürriyet, une préparation diplomatique en règle n'aurait rien changé. De toutes les façons, l'Occident se serait prononcé contre la Turquie.

Quoiqu'il en soit, ces questions sont rapidement dépassées. Au bout de quelques jours, le débat dans la presse turque se déplace. Les journaux s'interrogent sur les effets que va avoir la déclaration d'indépendance des Chypriotes turcs sur le plan intérieur et sur les relations extérieures de la Turquie.

◦
◦ ◦

Dans les jours qui suivent la déclaration du 15 novembre, la presse turque s'attache à examiner les conséquences négatives qu'elle risque de comporter pour la Turquie. On évoque les "côtés désagréables" de l'affaire, on déclare que "la facture risque d'être lourde", etc.

On trouve tout d'abord évoqué, dans certains organes, le prix que la Turquie a payé, dans un passé proche, dans l'affaire chypriote. Citons à cet égard les articles d'Ugur Mumcu, éditorialiste du Cumhuriyet, journaliste mondialement connu

pour ses enquêtes sur le terrorisme international et la contrebande des armes. Mumcu rappelle à ses lecteurs que l'"opération de paix à Chypre", ainsi que l'on appelle en Turquie le débarquement des troupes turques au cours de l'été 1974, a été suivie par l'embargo sur les armes, qui lui est directement lié, mais aussi par une série de faits troublante : début des attentats arméniens contre les diplomates turcs, entrée massive d'armes de contrebande dans le pays, "déstabilisation" de la Turquie, crise économique, dégradation de l'image de la Turquie dans l'opinion publique mondiale, guerre civile larvée, etc. "Sans doute le terrorisme a-t-il des causes multiples, ajoute Mumcu, mais qu'il ait commencé à se manifester juste après l'opération de paix à Chypre, voilà à coup sûr un point qui fait réfléchir". En ce qui concerne les attentats arméniens, Mumcu rappelle le rôle joué par la zone grecque de Chypre, qui servait de base aux terroristes, ou de relais pour ceux qui venaient du Liban avant de se rendre en France. Et Mumcu de conclure : "Croire que le problème chypriote n'intéresse que Chypre serait une erreur; c'est un facteur politique essentiel pour la Turquie".

La presse s'attache à préciser quel va être le rôle de ce facteur après la nouvelle crise. Le risque majeur est évidemment l'embargo sur les armes, répétition de ce qui s'est passé en 1975. Mümtaz Soysal parle à ce sujet de "cauchemar". La plupart des journaux l'évoquent tout en écartant cette éventualité. S'il était à nouveau appliqué, note Soysal, la Turquie devrait reconsidérer toutes ses alliances militaires à commencer par celle qui la lie aux Etats-Unis. Quand à Ergun Göze, dans le Tercüman, il pense que l'embargo n'apporterait pas de changement fondamental à la situation : la Russie n'attaquerait pas pour autant la Turquie, parce qu'elle sait que ce serait déclencher un troisième conflit mondial. La Russie l'a compris qui s'efforce de détruire la Turquie de l'intérieur, comme elle a tenté de le faire au cours des années qui précèdent le coup d'Etat militaire de septembre 1980.

Si l'embargo sur les armes paraît à tous peu probable, et les premières réactions américaines semblent confirmer ce sentiment, en revanche on évoque très sérieusement dans la presse l'éventualité d'une réduction sensible du programme d'assistance militaire américaine (en particulier en ce qui concerne le projet de fabrication en commun des F 16), ainsi qu'une diminution des crédits dont la Turquie a besoin pour combler le déficit de son budget (estimés au minimum à 1,5 milliard de dollars)

Un autre argument qui est avancé, c'est le fait que la Turquie va devoir continuer à soutenir à bout de bras l'économie et les finances du nouvel Etat. La presse s'interroge sur les conséquences qu'impliquent pour la zone turque de Chypre le fait de n'être pas reconnue par la communauté internationale. L'exemple de Taiwan et de sa réussite est avancé, non sans naïveté. Pour Yalçin Dogan (Cumhuriyet, 22.11), Chypre n'est pas Taiwan; l'économie de la zone turque va continuer à souffrir du blocus politique et économique imposé par les puissances. La Turquie, qui doit elle-même importer une grosse part de son énergie, va devoir fournir de l'électricité aux Chypriotes turcs; et avec un budget en constant déséquilibre, il lui va falloir combler le déficit du nouvel Etat.

C'est bien souvent l'intérêt national de la Turquie qui sert de critère à la presse turque pour porter un jugement sur l'affaire chypriote. Dans le Tercüman, Nazli Ilicak exprime cette façon de voir réaliste :

"La fondation d'une république indépendante à Chypre a été accueillie avec joie par la presse turque. C'est très bien de s'intéresser à l'enfant-patrie (yavru vatan) mais n'oublions pas que charité bien ordonnée commence par soi même. Si la mère-patrie est sans force, comment pourrait-elle revendiquer son enfant? Il est impossible dans ces conditions de récuser le principe 'd'abord la mère-patrie, ensuite l'enfant patrie' (...) C'est quand la première sera devenue forte que l'on pourra tendre la main au second".

En clair, ce texte signifie que le problème de Chypre n'est pas pour la Turquie le problème essentiel. Il convient avant

de s'attaquer à sa solution de laisser le temps à Turgut Ozal (dont il faut rappeler que le parti, vainqueur aux élections du 6 novembre, s'appelle le "Parti de la Mère-Patrie") de restaurer l'Etat et l'économie turque.

A cette conception réaliste des intérêts nationaux de la Turquie s'oppose la vision idéaliste des nationalistes turcs qui considèrent que le problème chypriote doit s'inscrire dans le contexte général des populations de langue turque répandues dans le monde. Ils saluent dans la proclamation d'indépendance de l'Etat turc de Chypre le point de départ de la libération des autres peuples turcs, notamment de ceux qui vivent en Union Soviétique. Il est intéressant de noter que cette tendance, que l'on peut qualifier de "panturque", ne se rencontre que dans le Tercüman (si l'on s'en tient aux journaux que nous avons dépouillés), organe de droite dans lequel Nazli Ilicak envisageait le problème chypriote du point de vue des intérêts de la seule Turquie. Dans les colonnes de ce journal, un article s'intitule "Une nouvelle victoire du nationalisme turc". Dans le même organe, Altan Deliorman écrit :

"Il ne faut pas oublier qu'il y a encore des millions de Turcs qui se trouvent sous la domination d'autres Etats. Leur liberté, leur indépendance sont sous hypothèque. Mais un jour viendra, espérons-le, où l'ensemble des Turcs du monde entier retrouvera sa liberté et son indépendance".

Toujours dans le Tercüman, Ergun Göze écrit :

"Le monde turc constitue un tout. Voilà la vérité que la proclamation de la République turque du Nord de Chypre ramène au premier plan. Dans cet affaire, le dernier mot appartient à l'ensemble du monde turc, à cet héritage historique, à sa puissance géopolitique et géostratégique, à ses potentialités. Il est clair que cet héritage a été par trop négligé, sans doute pour des raisons inévitables. Mais à tout le moins, le renforcement de l'unité culturelle, le resserrement des liens moraux auraient pu préparer des conditions plus sûres pour l'existence turque dans le monde. Or nous pouvons dire aujourd'hui que les Turcs n'ont pas d'autres amis que les Turcs et que dans cette affaire, des relations culturelles et morales même distendues prennent une grande importance".

Et l'auteur de citer à l'appui de son propos, le télégramme de félicitations adressé par l'ancien secrétaire général du gouvernement du Turkestan oriental à Rauf Denktaş, d'après lequel "la fondation d'un second Etat turc indépendant (...) est une source d'espoir, de courage et de consolation pour les cent millions de Turcs qui attendent avec nostalgie" le jour de leur libération.

Retenons de l'article du journaliste du Tercüman cette formule : "Les Turcs n'ont pas d'autres amis que les Turcs". Au delà de son outrance nationaliste, elle exprime à sa façon un sentiment quasi général dans l'opinion publique turque, l'isolement.

○
○ ○

"L'isolement", tel est le titre d'un article de Mümtaz Soysal paru dans le Milliyet du 22 novembre, une semaine après la proclamation de la République turque de Chypre.

Au bout de quelques jours, en effet, il apparaît à l'évidence que, mis à part le cas du Bangladesh monté en épingle par la presse, aucun Etat n'est disposé à reconnaître la république turque de Chypre. La presse turque se fait largement l'écho de la déception des dirigeants turcs et de l'opinion publique. Dans le jeu diplomatique qui s'engage, la Turquie se trouve pratiquement seule. La déception fait place alors aux interrogations : pourquoi cette répugnance générale à la reconnaissance du nouvel Etat?

Dans le Milliyet du 23.11, Sami Kohen aborde la question de front; il énumère quatre raisons principales qui peuvent rendre compte de l'abstention généralisée des Etats : a) la proclamation de la République turque de Chypre, proclamation unilatérale d'indépendance, apparaît comme une manifestation de séparatisme; or le séparatisme est la hantise de nombreux Etats, notamment du Tiers-Monde, qui se sentent menacés d'éclatement par des forces centrifuges. b) L'Occident et le bloc

socialiste ont intérêt au maintien du statu quo à Chypre.

c) La Grèce est assurée du soutien de la Grande-Bretagne, de l'URSS et des pays du Tiers-Monde. d) Ankara n'a pas réussi à faire connaître ni à défendre sa cause. Dans Günes, Ismail Cem renchérit sur la crainte du séparatisme; nombreux sont les pays qui peuvent craindre la contagion, en dehors même du Tiers-Monde : France, Yougoslavie, Espagne, Inde, Iran, Irak, Syrie se trouvent menacés à des titres divers. "La République turque du Nord de Chypre leur paraît un exemple dangereux, et c'est ce qui les pousse à réagir violemment".

Parmi les pays dont la Turquie espérait obtenir l'appui dans l'affaire chypriote figurent en première ligne les pays musulmans; la création d'un Etat turc indépendant à Chypre n'allait-elle pas dans le sens d'un renforcement de la 'umma islamique? En fait la presse turque, tout au moins celle que nous avons consultée, répugne manifestement à user de l'argument islamique. Tout au plus exprime-t-elle l'espoir que l'offensive diplomatique de la Turquie en direction des pays arabes, et notamment du Golfe, sera couronnée de succès.

Pourtant, il est clair à la lecture de la presse turque, que la grande déception vient des réactions de l'Occident devant l'intiative des Chypriotes turcs et la politique d'Ankara. Devant les critiques, les remontrances, les menaces de sanction exprimées par les Occidentaux, la presse laisse libre cours à la désillusion et à l'amertume. "A nouveau ils ne nous ont pas compris" titre en gros caractère le Hürriyet du 20 novembre.

La presse turque considère d'abord que l'Occident n'a pas à donner de leçons à la Turquie; qu'il commence par balayer devant sa porte! L'Occident peut-il se dresser contre la Turquie quand il y a le débarquement à la Grenade ou la présence des troupes françaises au Tchad? L'Occident se reconnaît certains droits qu'il s'empresse de dénier aux autres. D'où le sentiment de frustration de la presse turque devant le système du "deux poids, deux mesures" pratiqué par l'Occident.

Dans cette dénonciation de l'attitude de l'Occident à l'égard de la Turquie, il est possible de distinguer un certain nombre de thèmes : l'Occident ne s'est pas débarrassé de l'esprit de croisade; il continue de mettre en avant l'héritage gréco-romain et judéo-chrétien, et si l'on ne peut se réclamer de cet héritage, il est impossible de trouver grâce à ses yeux. Que sont des alliés qui ne songent qu'à punir l'un d'entre eux? etc. Ilhan Selçuk, éditorialiste du Cumhuriyet est l'un de ceux qui vont le plus loin dans cette dénonciation de la politique occidentale vis-à-vis de la Turquie. La Turquie, selon lui, se trouve prise entre les deux mâchoires d'un étau que manœuvre l'Occident, à savoir le panhellénisme (qui n'a pas désarmé depuis l'époque de la megali idea et dont l'enosis est l'un des derniers avatars) et le sionisme. Entre ces deux forces expansionnistes, qui reposent toutes deux sur le soutien de diasporas et de puissants lobbies, la Turquie ne trouve pas sa place dans la politique occidentale.

Cependant, certains journalistes font remarquer qu'on ne peut pas réduire le problème de Chypre à un simple épisode des relations entre la Turquie et l'Occident. Il faut le replacer dans son cadre géopolitique, c'est-à-dire le Moyen-Orient. Comme le dit Altan Deliorman, "Chypre est plus proche de Beyrouth que d'Athènes". De son côté, Ugur Mumcu dans le Cumhuriyet met l'accent sur la nécessité d'analyser Chypre dans l'imbroglio moyen-oriental :

"Aujourd'hui comme hier, le destin de la Turquie se trouve lié à l'évolution du Moyen-Orient. Le grand souci des USA est de trouver au sein des nouveaux équilibres moyen-orientaux une place sûre à la Turquie du point de vue de leurs intérêts stratégiques. En envoyant à Ankara à la suite de la déclaration d'indépendance son représentant personnel au Moyen-Orient, Donald Rumsfeld, le président Reagan a voulu signifier qu'il voyait le problème de Chypre et la Turquie dans le problème du Moyen-Orient. Les projets de la force de déploiement rapide et la base américaine qui serait en construction dans la zone nord de l'île revêtent une importance particulière dans ces nouveaux développements".

En tout état de cause, le problème, comme le rappelle Ergun Balci dans le Cumhuriyet, n'est pas seulement celui de l'Occident. Dans la condamnation de l'initiative des Chypriotes turcs, celui-ci n'est pas seul, les pays du Tiers-Monde et ceux du bloc socialiste se retrouvent sur la même position. Il ne suffit donc pas de se plaindre de l'incompréhension américaine ou de l'ingratitude occidentale.

◦
◦ ◦

Une idée que l'on trouve fréquemment exprimée dans la presse turque est que la crise de Chypre constitue un choc dont, au delà de certaines conséquences fâcheuses, l'effet à long terme pourrait être salutaire pour la Turquie.

Pour les journalistes du Cumhuriyet, une manière de conjurer les effets de la crise de Chypre serait d'accélérer le processus de rétablissement de la démocratie. Tolérance, conciliation, réconciliation nationale sont des termes que l'on retrouve fréquemment sous la plume des chroniqueurs de ce journal à propos de l'affaire de Chypre. L'idée est de répondre au défi lancé par l'Occident à Chypre par un retour rapide au jeu démocratique des institutions.

Dans le Milliyet, Mümtaz Soysal estime que "le problème de l'indépendance de l'Etat turc chypriote est tout simplement le problème de l'indépendance de la Turquie". Et de rappeler comment les précédentes crises ont agi comme révélateur en Turquie, comment elles ont aidé les Turcs à prendre conscience de leur vraie place dans le monde :

"Des questions comme la place de la Turquie dans le monde et son attitude en politique extérieure ont été posées à propos de Chypre. C'est ce qui s'est passé après la lettre de Johnson, et à nouveau après l'embargo. Et c'est sûrement ce qui va se passer maintenant. N'oublions pas qu'au bout du compte, la Turquie a profité de ce que les grands problèmes ont pu être posés. Sinon, nous aurions eu plus de peine à prendre conscience de nous-mêmes, à analyser notre conduite, à modifier nos orientations. Depuis

le rétablissement de nos relations avec les pays du Tiers-Monde et en particulier les pays musulmans, jusqu'à la création de nos industries d'armement, bien des changements ont été provoqués par les questions que nous nous sommes posées à propos de Chypre".

Ilhan Selçuk va dans le même sens lorsqu'il écrit que grâce à Chypre, "la nation comprendra peu à peu qu'il est nécessaire de vivre sans aide extérieure et sans capitaux étrangers". Autrement dit, la leçon que comporte la dernière crise de Chypre est qu'il faut suivre une voie diamétralement opposée à la direction libérale que Turgut Özal a imprimée à l'économie turque depuis janvier 1980, et qu'il ne peut manquer d'appliquer bientôt comme premier ministre.

Toutefois, la prise de conscience que la crise chypriote serait sensé provoquer dans les esprits est sérieusement mise en doute par Ergun Balci. Dans un article du Cumhuriyet intitulé "Chypre et le réalisme", il conteste l'optimisme qui se dégage implicitement des analyses précédentes :

"Cela fait des années que l'on parle en Turquie de la nécessité de créer une industrie d'armement, et ce sujet a été abordé par tous, depuis les civils jusqu'aux plus hauts sommets de la hiérarchie militaire. Du reste, la Turquie s'efforce dans la mesure de ses moyens de créer cette industrie nationale. Depuis des années également, les plus hautes autorités militaires dénoncent la faiblesse de l'aide militaire que nous recevons de l'OTAN. Nous n'avons pas été si gâtés en armes et en crédits que Chypre puisse être le choc qui nous fasse découvrir que nous ne devons compter que sur nous-mêmes. L'idée que les prochaines difficultés vont nous apprendre à ne compter que sur nous-mêmes et nous aider à nous ressaisir ne paraît pas très réaliste. Notre bourgeoisie, qui depuis soixante ans ne parvient pas à s'imposer, va-t-elle soudain, grâce à Chypre, se mettre à défier le monde et se lancer dans la grande industrie? Certes, le facteur externe est important, mais le rôle fondamental dans le développement des sociétés, c'est la dynamique interne qui le joue".

Ce qui frappe, en fin de compte, lorsque l'on examine l'ensemble des réactions de la presse turque face à la crise chypriote, c'est une certaine modération. Les cris de victoire, les déclarations euphoriques sont rares, concernent uniquement la presse de droite (Hürriyet, Tercüman) où on ne les rencontre que durant les premiers jours. La fibre anti-grecque n'est pour ainsi dire jamais exploitée par la presse qui fait face à l'événement avec un certain recul, et ne ménage pas toujours ses critiques.

Pour définir en un mot ce qui ressort le plus fortement de l'analyse des quatre quotidiens turcs, nous dirons que c'est le sentiment de l'isolement. Ni l'allié traditionnel occidental, ni les pays musulmans, ni les pays du Tiers-Monde, ni le bloc socialiste ne se rangent aux côtés de la Turquie. Mais les Turcs ne sont-ils pas jusqu'à un certain point responsables de leur propre isolement? Certains articles le laissent entendre. Du reste, ce sentiment d'isolement est complexe; on peut se demander si dans une certaine mesure il ne sert pas d'aliment à l'orgueil national : la Turquie défie le monde entier. "Evren dit non à Reagan" titre en gros caractères le Hürriyet. Egalement frappante est la force des sentiments anti-occidentaux qui s'expriment dans la presse, au moment où les rapports avec l'Occident paraissaient en voie de normalisation.

Deux journaux méritent une mention particulière dans cette revue de presse. D'abord le Tercüman, parce que s'y expriment clairement les deux grandes tendances du nationalisme turc : la tendance "panturque", qui privilégie l'unité culturelle et linguistique des populations turques dans le monde, et la tendance "kémaliste", qui, dans une perspective avant tout territoriale et étatique, met l'accent sur les intérêts propres du quadrilatère anatolien. Dans l'ensemble, la presse turque opte pour cette seconde tendance et exprime une conception très réaliste des intérêts nationaux de la Turquie. Sans doute le souvenir cuisant de l'embargo y est-il pour beaucoup. Sans doute aussi les choses auraient-elles été

différentes si la communauté turque de Chypre s'était trouvée menacée.

En dépit de quelques contradictions, le Cumhuriyet paraît être le seul journal qui cherche à exploiter le problème chypriote sur le plan de la politique intérieure. Encore le fait-il discrètement. Ce qui ressort de ses analyses, c'est que la crise de Chypre montre que la Turquie doit suivre une voie plus démocratique sur le plan de la politique intérieure, et plus indépendante du point de vue diplomatique, militaire et économique. Une leçon pour M. Özal?

François Georgeon

ANNEXE

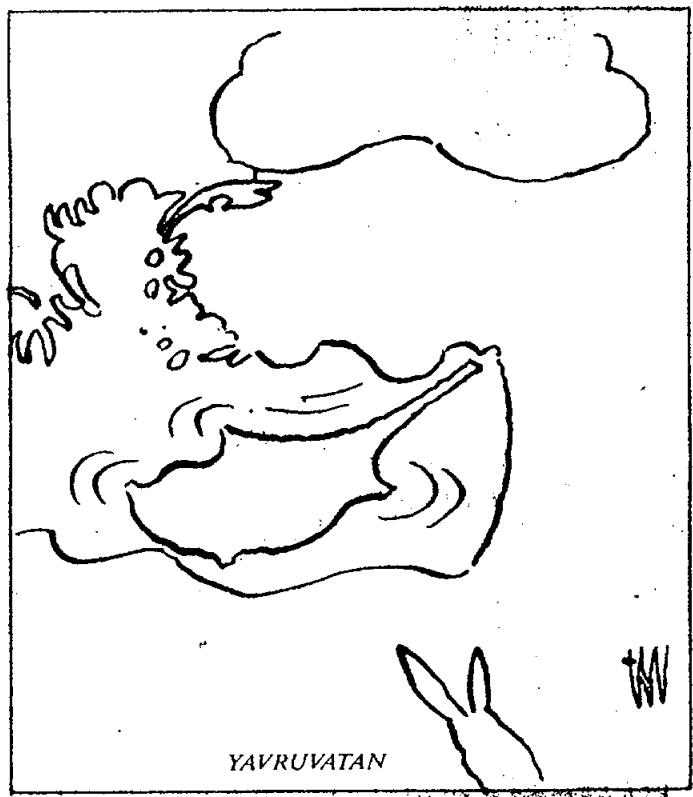
"CHYPRE, UNE ANALYSE MILITAIRE"

Dans l'extrait ci-dessous, Celil Gürkan, ancien général de l'armée turque, examine le problème de Chypre du point de vue de la sécurité nationale de la Turquie

"On sait qu'elle est l'attitude de la Grèce en ce qui concerne la mer Egée. En période de crise ou même en cas de guerre, il faut s'attendre à ce qu'elle crée de sérieuses menaces sur les ports d'Istanbul et d'Izmir. Dans ces conditions, les trois grands ports de la Turquie méridionale (İskenderun, Mersin, Antalya) acquièrent une importance vitale. Une île de Chypre qui serait sous le contrôle effectif d'une puissance hostile pourrait facilement bloquer ces trois ports, et la Turquie serait ainsi confrontée au risque redoutable d'être coupée du monde extérieur. Chypre doit donc être à tout prix dirigée par un pouvoir favorable à la Turquie, et ce principe doit être l'un des fondements de la sécurité nationale du pays.

Pour parler en tant que soldat et sous un angle purement militaire, nous pouvons dire que l'île de Chypre la plus sûre du point de vue de la sécurité nationale de la Turquie, est une île qui serait entièrement sous le contrôle de la Turquie. Mais comme nous sommes un pays qui ne nourrit aucune visée expansionniste, qui respecte fidèlement le principe 'paix à l'intérieur, paix à l'extérieur', et que nous ne ressentons pas, surtout dans la conjoncture mondiale actuelle, le désir d'annexer toute l'île comme le font les Grecs, nous ne nous arrêterons pas sur cette solution. Par ailleurs, une formule de partage qui créerait dans l'île deux Etats antagonistes n'est pas non plus une solution idéale du point de vue de la sécurité du pays. Cette solution aurait pour effet d'accroître la zone de tension qui existe déjà entre la Grèce et la Turquie. Autrement dit, elle aurait pour résultat d'amener la Grèce, dont l'accessibilité à Chypre est aujourd'hui limitée, face à l'Anatolie à Chypre. C'est pourquoi, la solution qui répondrait le mieux au besoin de sécurité de la Turquie, c'est la création d'un Etat fédéral bi-communautaire, bi-zonal, indépendant, non-aligné, mais étroitement lié aux dispositions des accords de garantie de 1960. C'est du reste à la fois le point de vue de la communauté turque de l'île, et celui de la République de Turquie.

Un Etat de Chypre qui serait souverain, sans recevoir le soutien, l'aide matérielle ou l'intervention d'aucune force extérieure, ne peut en aucun cas constituer une menace militaire directe à court ou à moyen terme sur notre pays".

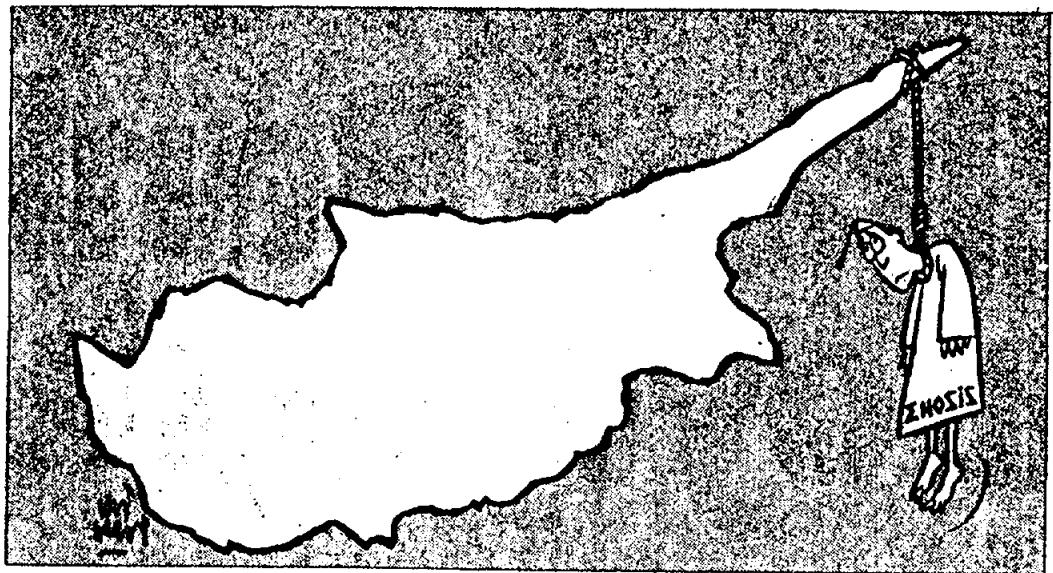


CARTOONES PARUES DANS LE CUMHURIYET

A gauche, "la surprise" : M. Denktas déclare : "Nous pouvons songer à l'indépendance!"; "Nous pouvons proclamer l'indépendance!"; "Nous songeons à proclamer l'indépendance!"; "Nous allons proclamer l'indépendance!"; "Nous proclamons l'indépendance".

A droite, "l'Enfant-patrie", qui devient envahissant en Méditerranée orientale.

Page suivante : la fin de l'enosis (rattachement de Chypre à la Grèce)



D O C U M E N T S

Document

E C E V I T R A C O N T E

Sous ce titre, le quotidien turc Cumhuriyet (République), a entrepris de publier à l'occasion du dixième anniversaire du débarquement turc à Chypre une série d'interviews avec celui qui était à l'époque premier ministre, Bülent Ecevit. Au bout de onze jours, la direction du journal se vit contrainte d'en interrompre la publication; les militaires turcs n'ont sans doute pas apprécié cette nouvelle intervention d'un homme politique qu'ils ont tenté de réduire au silence depuis le 12 septembre 1980; certains jugements de l'ancien premier ministre ont dû également les irriter, comme on le comprendra sans peine à lire des extraits ci-dessous.

Sans apporter de révélations sensationnelles, l'interview inachevée d'Ecevit fournit des indications intéressantes sur la façon dont le chef du gouvernement turc voyait le problème chypriote. On trouvera ci-après les passages qui ont paru les plus significatifs.

◦◦◦

Q.- Lorsque vous êtes arrivé au pouvoir en 1974, aviez-vous conscience que vous alliez devoir faire face à un problème de Chypre?

Ecevit.- Il n'y a pas de doute qu'il existait un problème chypriote. Depuis la fin de l'année 1963, à la suite de la mise à l'écart par les Grecs de la Constitution de la République de Chypre, les Turcs de Chypre avaient fini par être privés de tous leurs droits. Non seulement leurs droits de citoyens, et les droits garantis par les accords internationaux et la Constitution de Chypre, mais même les droits de l'homme les plus fondamentaux, le droit à la vie et à la sécurité avaient été abolis. Depuis des années, depuis près de dix ans, les Turcs étaient en butte à de continues agressions à Chypre. La plupart vivaient dans un état d'insécurité complète dans des villages ou des quartiers devenus de véritables camps de concentration ou des ghettos. Bien que vivant dans une large proportion de l'agriculture, ils se voyaient contraints d'abandonner leurs terres. La communauté turque produisait de moins en

moins ce qui permettait aux Grecs de l'opprimer davantage. On assistait parfois à des situations douloureuses ou paradoxales; ainsi, certains réfugiés turcs, démunis de tout, étaient contraints de s'embaucher chez des Grecs pour subsister.

Pour toutes ces raisons, la question chypriote nous concernait de près depuis longtemps, à la fois comme problème national et comme problème humain (...)"

Ecevit rappelle qu'avant son arrivée au pouvoir le Parti Républicain du Peuple s'était prononcé en faveur d'une solution fédérale :

"Pour ce qui nous concerne, dans nos déclarations électorales de 1969 et de 1973, nous avions utilisé le terme d'Etat fédératif, et nous avions ainsi manifesté d'une manière catégorique que nous étions partisans d'une solution fédérale. (...) Peu après la publication de notre plate-forme électorale en 1973, Djounis, qui était alors ambassadeur de Grèce à Ankara, vint me rendre visite dans mon bureau de l'Assemblée. Nous entretenions avec lui de bonnes relations. Il me fit part de la réaction violente du gouvernement grec au fait que la plate-forme électorale du Parti Républicain du Peuple proposait une solution fédérale. Il m'en fit à moi-même le reproche (...) Je lui dis ma surprise devant ces réactions, car notre position n'était pas nouvelle ni du point de vue du Parti, ni en ce qui concernait ma propre opinion. J'ai ajouté que depuis longtemps nous étions opposés également à l'enosis et au taksim (partage): à l'époque où l'on criait en Turquie le slogan "le partage ou la mort", les Grecs n'ignoraient pas que nous étions opposés au partage, et de la même façon ils devaient savoir que le Parti Républicain du Peuple était depuis longtemps partisan d'une solution fédérale à Chypre, et que nous considérions que c'était la seule solution valable. (...) Malgré tous nos gestes de bonne volonté, nous ne parvenions pas à établir un dialogue, à entamer des négociations d'une manière efficace. A cela, il y avait une raison, nous ne pouvions pas trouver un interlocuteur dans le gouvernement grec... C'étaient les militaires qui détenaient le pouvoir effectif en Grèce. Mais nous, en tant que gouvernement civil, nous ne pouvions pas nous asseoir à la même table qu'eux. Même si nous y avions consenti, eux n'auraient pas accepté. Du reste, il n'était pas question pour nous d'y consentir. Parce qu'il y avait en apparence un gouvernement civil en Grèce, et que c'est avec lui que nous devions négocier. Mais ce gouvernement était un gouvernement fantoche. Comme vous le savez, généralement un régime militaire fonde un gouvernement civil pour sauver les apparences, mais celui-ci n'a pratiquement aucun pouvoir. C'était particulièrement net en Grèce à l'époque des Colonels. Le gouvernement était purement et simplement un paravent (...)"

Voilà qui a dû faire grincer des dents les militaires turcs... De même qu'ils ont dû être irrités par l'appréciation portée par Ecevit sur le régime issu de l'intervention militaire du 12 mars 1971 jugé "trop accommodant avec les Américains". "Dans le passé, commente Ecevit, nous avons cédé aux pressions américaines : qu'en est-il sorti?". L'ancien premier ministre raconte les efforts déployés par la diplomatie américaine avant le 20 juillet pour prévenir une intervention turque dans l'île. Dans un message du 19 juillet, Kissinger parlait des "conséquences graves" que comporterait une action armée qui risquait de mettre en péril l'équilibre mondial :

"Il ne me paraissait pas probable qu'une réaction sérieuse vienne des Soviétiques, dans la mesure où, en faisant obstacle à l'enosis nous ne prétendions pas rattacher l'île à la Turquie ni la diviser entre la Grèce et la Turquie, et dans la mesure où nous nous comportions d'une manière responsable en tenant compte de l'équilibre mondial, y compris dans notre action militaire. Bien au contraire, un régime issu d'un coup d'Etat inquiéterait les Soviétiques et les pousserait à réagir (...) L'Union Soviétique avait éprouvé le besoin de remettre à la Grèce une note pour la prévenir de ne pas de se mêler des affaires intérieures de Chypre.

Q.- A quel moment?

Ecevit.- Au cours des premiers mois de l'année 1974, en mars, je crois.

Q.- Aviez-vous été averti officiellement?

Ecevit.- Nous étions au courant. Sans doute s'agissait-il d'une démarche que l'on ne tenait pas à garder secrète.

Q.- L'Union Soviétique était-elle opposée à une solution fédérale?

Ecevit.- Je n'avais pas cette impression. Tant que l'indépendance et le non-alignement de Chypre se trouvait garanti, l'Union Soviétique n'avait aucune raison de faire une distinction entre un Etat unitaire et un Etat fédéral. L'Union Soviétique était opposée au rattachement de l'île à la Grèce, ainsi qu'au partage de l'île entre la Turquie et la Grèce, tous deux pays de l'OTAN."

Ecevit fait état également de ses conversations avec le sous-secrétaire d'Etat américain à la défense, Sisco, la veille de l'intervention militaire :

"Je vis que les Américains étaient dans les dispositions d'esprit suivantes : comme si nous, nous voulions le retour de Makarios, ils donnaient l'impression de tenter de nous en dissuader. En fait, nous n'avions rien à faire avec Makarios, son sort ne faisait pas partie de nos préoccupations. D'ailleurs, pour nous, il avait perdu toute légitimité en tant que président du jour où il avait suspendu la Constitution à la fin de 1963. Simplement, on pouvait le considérer comme le leader légitime de la communauté grecque, et de ce point de vue, il pouvait constituer un interlocuteur sérieux pour les Turcs. Pour le reste, qu'il revienne ou ne revienne pas à Chypre, ce n'était pas notre affaire. Cependant, en amenant sur le tapis le problème de Makarios, Sisco nous faisait comprendre assez clairement que les Américains ne l'appréciaient guère, et qu'ils ne souhaitaient pas son retour dans l'île."

Ecevit n'avait guère de sympathie pour l'Archevêque. Dans une interview accordé en 1976 à la célèbre journaliste italienne Oriana Fallaci - que cite Ecevit, Makarios avait révélé une conversation qu'il avait eu en 1964 avec le général Yoannidès, l'un des hommes forts de la junte, alors en service à Chypre, Yoannidès aurait proposé à Makarios le massacre systématique des Turcs pour résoudre problème de Chypre.

"Tout en repoussant en 1964 la proposition de Yoannidès qu'il jugeait excessive, Makarios soutenait le plan Akritas dont il était clair qu'il aboutirait au même résultat, et il se proposait de l'appliquer. Makarios ne se montrait pas plus juste ni plus compréhensif à l'égard des Turcs que les extrémistes grecs, mais incontestablement, c'était un politicien plus intelligent, plus expérimenté, plus calculateur que les chercheurs d'aventure et les putschistes grecs.

La fin de l'interview d'Ecevit publiée par le Cumhuriyet concerne le problème de la culture du pavot, principale pomme de discorde entre les Etats-Unis et la Turquie au moment de la crise de Chypre. La culture du pavot a été interdite en 1971 sous la pression des Etats-Unis, et ceux-ci s'efforcent d'obtenir du gouvernement d'Ecevit qu'il ne revienne pas sur cette décision.

Q.- Y avait-il selon vous un lien entre le coup d'Etat du 15 juillet à Chypre, la question du pavot et l'attitude américaine à l'égard de la Turquie?

Ecevit.- Je ne peux rien dire de sûr, mais il y avait des indices frappants dans ce sens. A tout le moins, les Grecs et les Chypriotes grecs ont pu fixer la date du coup d'Etat

en fonction de notre décision de reprendre la culture du pavot. A cette époque, le régime des colonels en Grèce s'était durci, et si l'administration américaine se comportait favorablement à son égard, la réaction de l'opinion publique américaine était plus forte. La majorité du lobby grec ne soutenait même pas la junte. La Grèce se retrouvait isolée dans le monde.

La Turquie, en revanche, venait de sortir d'une période d'intervention militaire, elle avait pu effectuer un retour à la démocratie et ainsi accroître son capital de sympathies dans le monde. Il n'était pas facile dans un tel contexte de réaliser un coup d'Etat à Chypre: si la Turquie usait de son droit d'Etat-garant à la suite du coup, il allait être difficile de soulever les opinions publiques américaine et mondiale contre elle. Mais à la suite de notre décision de reprendre la culture du pavot, les initiateurs du coup d'Etat ont pu penser que la Turquie allait se trouver dans une position difficile devant l'opinion américaine et l'opinion mondiale, qu'elle se trouverait dans le même état d'isolement que la Grèce, et que cela constituait une occasion favorable pour mettre leur projet à exécution; il est possible qu'ils aient fixé la date du coup d'Etat en fonction de ces considérations.

Nous fimes connaître notre décision d'autoriser la culture du pavot le premier juillet. Aussitôt on commença à voir paraître dans la presse américaine des articles qui allaient jusqu'à proposer de bombarder la Turquie. Des membres du Congrès entreprirent de faire cesser toute aide militaire et toute vente de matériel militaire américain à la Turquie. Le 12 juillet, la décision de l'embargo fut prise au Sénat. Et trois jours après, c'était le coup d'Etat à Chypre (...)

Q.- Y a-t-il des indices qui donnent à penser que le gouvernement américain avait donné le feu vert pour le coup d'Etat à Chypre en réaction à votre décision concernant le pavot?

Ecevit.- "Pour que je puisse répondre à cette question, il faudrait que je sache s'il y a eu ou non un lien entre l'administration américaine et le coup d'Etat à Chypre. Tant que je n'aurai pas en mains d'éléments sûrs, il m'est impossible de le prétendre. Mais ce qui est sûr: c'est que, malgré certaines apparences, le gouvernement américain soutenait le régime grec. Le coup d'Etat à Chypre ne semble pas l'avoir particulièrement gêné. Et même, il ne cachait pas sa satisfaction d'être débarrassé de Makarios. Il semblait prêt à accepter le fait accompli."

(Cumhuriyet, 20-30 juillet 1984)

DIX ANS DE CRISE CHYPRIOTE
CHRONOLOGIE

1974

- 15 JUILLET.- Coup d'Etat à Nicosie. La Garde Nationale commandée par des officiers grecs renverse Mgr Makarios. Nicos Sampson devient président de la République.
- 20-22 JUILLET.- Première intervention turque dans l'île.
- 23 JUILLET.- Démission de Sampson remplacé par M. Cléridès. A Athènes, les Colonels cèdent le pouvoir aux civils.
- 25-30 JUILLET.- Première phase de la conférence de Genève.
- 14-24 AOUT.- Deuxième intervention turque; elle aboutit à l'occupation d'environ 37% du territoire de l'île.
- 6 SEPTEMBRE.- Rencontre Denktas-Cléridès au Ledra Palace situé sur la ligne de démarcation à Nicosie, pour s'entretenir de problèmes humanitaires.
- 1 NOVEMBRE.- Résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies demandant le retrait des forces étrangères de Chypre, le retour des réfugiés dans leurs foyers, et l'amorce de négociations entre les deux communautés. Première d'une série de résolutions qui jalonnent ces dix années, et qui visent à assurer l'intégrité territoriale, l'indépendance et le non-alignement de la République de Chypre.
- 7 DECEMBRE.- Retour de Mgr Makarios à Chypre.

1975

- 5 FEVRIER.- Embargo sur les fournitures d'armes américaines à destination de la Turquie. Il sera levé en 1978.

- 13 FEVRIER.- Les Chypriotes turcs proclament un "Etat fédéré" dans la zone occupée par l'armée turque. M. Rauf Denktaş devient le chef du nouvel Etat.
- 28 AVRIL- 3 MAI.- Premiers entretiens intercommunautaires organisés à Vienne entre Denktaş et Cléridès sous l'égide de M. Waldheim, secrétaire général des Nations Unies. Jusqu'en février 1976, il y aura quatre rencontres portant sur la nature de l'Etat (multirégional avec un pouvoir central fort pour les Chypriotes grecs, bizonal avec un pouvoir central faible selon la thèse des Chypriotes turcs), le problème territorial (les concessions territoriales auxquelles consentiraient les Chypriotes turcs), le problème des réfugiés, etc.
- 8 JUIN.- Référendum dans la partie nord de Chypre : la constitution de l'Etat Fédéré Turc de Chypre est approuvée à une écrasante majorité.
- 31 JUILLET-2 AOUT.- Troisième phase des négociations intercommunautaires à Vienne. Un accord est conclu sur le maintien de 10.000 Chypriotes grecs dans le Nord et le transfert du Sud au Nord de 9.000 Chypriotes turcs. Les Chypriotes turcs se trouvent ainsi pratiquement tous regroupés au sein de l'Etat fédéré.
- 13 SEPTEMBRE.- Pour la première fois, Denktaş brandit la menace de proclamer l'indépendance de l'Etat fédéré turc du Nord de Chypre.

1976

- 17-20 FEVRIER.- Quatrième rencontre intercommunautaire à Vienne entre Denktaş et Cléridès. Une nouvelle rencontre prévue pour le mois de mai n'aura pas lieu.
- 5 SEPTEMBRE.- Elections législatives à Chypre : grave échec de Cléridès, et victoire des partisans de Mgr Makarios (Spyros Kyprianou).

1977

- 27 JANVIER.- Rencontre "historique" entre Makarios et Denktaş à Nicosie.
- 12 FEVRIER.- Nouvelle rencontre Makarios-Denktaş. Mgr. Makarios accepte le principe d'un Etat fédéral bicommunautaire,

et M. Denktaş se déclare prêt à faire des concessions sur le problème territorial et la question des réfugiés.

31 MARS-7 AVRIL.- Après une interruption d'un an, les entretiens intercommunautaires reprennent à Vienne. Désaccord sur le problème de l'Etat et le problème territorial; les Chypriotes turcs jugent "inacceptable" la proposition grecque de laisser 20% du territoire à la zone turque.

3 AOUT.- Mort de Mgr Makarios. Il est remplacé à la tête de la République de Chypre par Spyros Kyprianou dont les pouvoirs sont confirmés pour cinq ans aux élections de janvier 1978.

1978

10 MARS.- Rencontre Ecevit-Caramanlis à Montreux.

13 AVRIL.- Propositions chypriotes-turques pour le règlement du problème de Chypre soumises à Vienne à M. Waldheim. Elles prévoient un système fédéral fondé sur l'égalité totale des communautés, et envisagent des concessions territoriales, ainsi que la réinstallation d'une partie de la population grecque de Varosha (quartier de Famagouste). Ces propositions sont jugées "ridicules" par M. Kyprianou.

28 NOVEMBRE.- Le New York Times révèle l'existence d'un plan américain en douze points pour le règlement du problème chypriote. Ce plan prévoit la création d'un Etat fédéral et la séparation des deux communautés en deux régions distinctes. Il sera rejeté par les Chypriotes grecs.

1979

18-19 MAI.- Rencontre Kyprianou-Denktaş au QG des Nations Unies à Nicosie en présence de M. Waldheim. Règlement d'un accord qui s'appuie sur les conclusions de la rencontre Denktaş-Makarios de 1977 et les résolutions des Nations Unies et prévoit l'engagement de négociations entre les deux communautés.

15 JUIN.- Les négociations intercommunautaires débutent à Nicosie.

1980

9 AOUT.- Reprise des conversations intercommunautaires interrompues depuis juin 1979. Achoppent sur la définition du terme "bi-zonal".

16 SEPTEMBRE.- A la suite des efforts du secrétaire général des Nations Unies et de son représentant spécial à Chypre Hugo Gobbi, organisation de rencontres hebdomadaires entre les représentants des deux communautés au Ledra Palace à Nicosie.

4-6 NOVEMBRE.- L'Etat fédéré turc de Chypre participe à la Conférence islamique sur la coopération économique à Ankara.

1981

24 MAI.- Elections législatives dans la zone grecque de Chypre. Echec du centre-droit de M. Kyprianou (19% des voix). Le parti communiste AKEL remporte 33% des suffrages.

5 AOUT.- Nouvelles propositions chypriotes-turques. Elles prévoient des concessions territoriales portant sur environ 3% du territoire de l'île, mais insistent sur la complète égalité des communautés au sein d'un système fédéral.

22 OCTOBRE.- Plan "Waldheim" pour le règlement du problème chypriote. Il prévoit le contrôle de 70% du territoire de l'île par les Chypriotes grecs, la division en deux provinces, etc. Les deux parties en présence se montrent déçues par ces propositions.

1982

27 FEVRIER-1 MARS.- M. Papandréou à Chypre, première visite officielle d'un chef du gouvernement grec à Nicosie. Il appelle les alliés de la Grèce à "mettre un terme à l'expansionnisme turc".

20-23 MAI.- Visite du premier ministre turc Bülent Ulusu dans l'Etat fédéré turc de Chypre. Protestation à Athènes.

1983

13 FEVRIER.- Réélection de Spyros Kyprianou à la tête de la République de Chypre grâce au soutien du parti communiste AKEL avec lequel il avait signé en avril 1982 un "programme minimum" de coopération.

7-14 AVRIL.- Visite de Kyprianou à Athènes.

13 MAI.- Nouvelle résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies demandant le retrait immédiat des troupes étrangères stationnées à Chypre, et se prononçant pour la souveraineté, l'indépendance et l'unité de l'île. A la suite de cette résolution, Denktas évoque la possibilité de proclamer l'indépendance de l'Etat fédéré turc.

16 MAI.- Dans la zone turque, la livre turque remplace la livre chypriote.

17 JUIN.- L'Assemblée législative de l'Etat fédéré du Nord de Chypre proclame le droit inaliénable du peuple chypriote-turc à l'auto-détermination.

8 SEPTEMBRE.- Le secrétaire général des Nations Unies, M. Perez de Cuellar, remet aux deux parties des "directives" concernant le règlement du problème territorial et de la question constitutionnelle.

15 NOVEMBRE.- Proclamation dans la zone nord de l'indépendance de l'Etat turc du Nord de Chypre. Ankara reconnaît le nouvel Etat.

18 NOVEMBRE.- Résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies qui déclare nulle et non avenue la déclaration d'indépendance.

1984

2 JANVIER.- "Geste de bonne volonté" de Denktas qui propose la réouverture de l'aéroport de Nicosie fermé depuis juillet 1974, et le retour de la population grecque à Varosha. Kyprianou rejette des propositions qui viseraient à entériner le fait accompli de l'indépendance.

6-7 AOUT.- M. Perez de Cuellar organise à Vienne des consultations avec les représentants des deux communautés en vue d'une relance des négociations.

BIBLIOGRAPHIE SOMMATIVE SUR CHYPRE

PUBLICATIONS RECENTES

La plupart des publications sur Chypre sont en langue anglaise. Pour celles qui sont parues entre 1955 et 1977, on consultera l'inventaire de George A. KOURVETARIS, "Survey Essay on the Cyprus Conflict", Journal of Political and Military Sociology, vol 6, printemps 1978, pp. 105-122. Il recense non seulement les principaux ouvrages et articles sur le problème chypriote, mais aussi les thèses de doctorat soutenues surtout dans les universités américaines et anglaises, les documents officiels, les périodiques, les résolutions, etc. Il donne par ailleurs un compte-rendu de six ouvrages, en particulier celui de Kyriacos C. MARKIDES, The Rise and Fall of the Cyprus Republic, New Haven and London, Yale University Press, 1977, et le livre publié sous la direction de Théodore A. COULOUMBIS et Sallie M. HICKS, US Foreign Policy toward Greece and Cyprus : the Clash of Principle and Pragmatism, Washington, D.C., The Center for Mediterranean Studies and the American Hellenic Institute.

Signalons de notre côté quelques autres titres parus après le recensement de KOURVETARIS, notamment ceux de Polyvios G. POLYVIOU, Cyprus, Conflict and Negotiation, 1960-1980, Londres, Duckworth, 1980, 246p. et de Michael A. ATTALIDES, Cyprus, Nationalism and International Politics, Edinbourg, Q Press, 1979, 236p. Le premier est dû à un diplomate chypriote, auteur déjà de deux autres ouvrages sur Chypre et qui décrit avec beaucoup de minutie et souvent avec impartialité les négociations intercommunautaires qui ont précédé l'intervention de la Turquie dans l'île en juillet et en août 1974. L'auteur du second ouvrage est un universitaire chypriote qui fait une analyse assez équilibrée - ce qui est rare s'agissant de cette question hautement passionnelle -, des nationalismes chypriotes grec et turc, des rapports des deux communautés, du rôle des puissances étrangères, des origines de la crise de l'été 1974, etc. La politique américaine à Chypre est analysée par le "national editor" du Washington Post, Laurence STERN, The Wrong Horse, New York, Times Books, 1977, 170p. et dans un livre tout récent dû à Christopher HITCHENS, Cyprus, Londres, Quartet Books, 1984, 192p. La carrière politique mouvementée

de Mgr Makarios "si grand pour une île si petite", a fait également l'objet d'une étude due à Stanley MAYES, Makarios, A Biography, Londres, The Macmillan Press, 1981, 309p. Deux ouvrages récents sont également à signaler : Nancy CRAWSHAW, Cyprus Revolt : an Account of the Struggle for Union with Greece, Londres, Allen & Unwin, 1978, 448p. et Peter LOIZOS, The Heart Grown Bitter, a Chronicle of Cypriot War Refugees, Cambridge, Cambridge University Press, 1981, 219p.

Pour ce qui concerne les thèses des Chypriotes turcs, on consultera Rauf DENKTASH, The Cyprus Triangle, Londres, Allen & Unwin, 1982, 224p., et Necati ERTEKÜN, The Cyprus Dispute, Nicosie, K. Rüstem & Bro., 1984. L'ouvrage de l'universitaire américain Pierre OBERLING, The Road to Bellapais; the Turkish Cypriot Exodus to Northern Cyprus, New York, Columbia University Press, 1982, 156p. se distingue par son parti pris en faveur de la cause chypriote turque.

Hormis le travail volumineux de François CROUZET, Le Conflit de Chypre, 1946-1959, Bruxelles, 2 vol, 1200p. qui date déjà de 1973 et s'arrête en 1959, les études en langue française sont extrêmement rares. Celles qui existent ne brillent pas par leur objectivité. Ainsi en est-il de Chypre : histoire récente et perspectives d'avenir, Paris Nagel, 1964, 293p., de Georges TENEKIDES et Chypre, opération Attila, Paris, Anthropos, 1978, 265p. de Dimitri T. ANALIS. On peut faire la même réserve à propos de l'esprit avec lequel a été préparé le numéro spécial de la revue Proche+Orient et Tiers-Monde, "L'Affaire de Chypre", n° 10, janvier-février 1984. En français, on consultera plutôt le dossier constitué par Jean CATSIAPIS sur La question chypriote, Paris, "a Documentation Française", n° 308, 15 avril 1977, 32p. et le numéro 18/19 de juin-juillet 1976 de la Revue Française d'Etudes Politiques Méditerranéennes qui comporte notamment une étude de P.Y. PECHOUX sur "Guerre civile et mutation du paysage urbain à Chypre", pp. 44-62. Ajoutons à cela une thèse de doctorat soutenue à l'Université de Dijon en 1979 : Petros STAGOS, La Grèce et Chypre dans le jeu politico-stratégique contemporain, 2 vol. 655p. Et l'article de Fabrizio FRIGERIO, "Enosis" et "taksim", culture et identité nationale à Chypre", Relations Internationales, vol 23, 1980, pp. 415-423.

Les travaux en langue turque ne sont pas non plus très nombreux. En dépit de leur caractère journalistique, les deux livres de Mehmet Ali BIRAND, 30 Sicak Gün, Istanbul, Milliyet yay., 8ème éd. 1984, 496p., et Diyet, Türkiye ve Kıbrıs Üzerine Pazarlıklar 1974-1979, İstanbul, Milliyet yay., 1979, 566p., apportent un certain nombre d'informations, surtout du côté turc, le premier sur le déroulement de l'intervention de l'été 1974, le second sur les conséquences de cette intervention pour la Turquie sur le plan diplomatique.

On peut signaler aussi l'approche juridique de trois universitaires M. SARICA, E. TEZİC et Ö. ESKİYURT, Kıbris sorunu, İstanbul, Fakülteler Matbaası, 1975, 475p; les mémoires de l'ancien premier ministre et homme politique Nihat ERIM, Bildigim ve gördüğüm ölçüler içinde Kıbris, Ankara, Ajans-Türk Matbaası, sd., 464p. et l'ouvrage récent de Nazim GÜVENC, Kıbris Sorunu, Yunanistan ve Türkiye, İstanbul, Çağdaş Politika yay., 1984, 238p. qui prétend être "la première étude scientifique en turc" de la question chypriote...mais qui s'appuie sur une documentation de seconde main, uniquement en langue turque.

Parmi les études récentes en langue grecque (1), il convient de retenir : Vassos MATHIOPOULOS, Tha hassoume tin Kypro?, Athènes, 1984. Journaliste pendant de nombreuses années et nouveau directeur d'une des deux chaînes de la télévision grecque, V. Mathiopoulos dans son livre dont le titre est "Allons-nous perdre Chypre?" reproduit avec des commentaires d'actualité ses articles sur la question chypriote publiés il y a quelques années dans le quotidien To Vima. Ce livre contient un prologue rédigé par le premier ministre Andréas Papandréou. Ploutis SERVAS, Kypriako - Efines, Athènes, 1984. Spécialiste des affaires chypriotes et collaborateur du quotidien Kathimerini, P. Servas dans son nouveau livre intitulé "Le problème chypriote : les responsabilités" fait une analyse critique de l'histoire de Chypre avant son indépendance. Georges TENEKIDES, "Nomika akyri i anakyriki tou psevdokratous Denktash", article publié dans Kathimerini (20-21 novembre 1983). Le professeur de droit international G. Ténékidès dans cette étude fait la démonstration juridique de la nullité de la proclamation du "pseudo-Etat", ainsi qu'il l'appelle, de M. Denktash. Publications de Epitropi Enimeroseos Yea Ta Ethnika Themata. La commission d'information sur les problèmes nationaux fondée en 1978 par Michel Stassinopoulos, ancien président de la République, publie plusieurs fois par an en grec, mais aussi en anglais, français et allemand, des fascicules reprenant différents articles de presse et déclarations d'hommes politiques étrangers concernant l'affaire de Chypre. Le siège de la Commission est : 9 rue Valoritou, Athènes. A signaler également, en langue française, le Bulletin de Chypre, Nicosie. Les services d'information du gouvernement chypriote publient chaque semaine un bulletin qui exprime les positions officielles sur la question de Chypre.

(1) Renseignements aimablement communiqués par J. Catsiapis.